

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

Commune d'
HURIEL



Date :
16 octobre 2018-18h30-20H30

Lieu :
Mairie d'HURIEL (03)

Objet :
Révision du PLU : Etat initial et enjeux

1. ETAIENT PRESENTS :

Environ 100 à 120 personnes étaient présentes.



2. DEROULEMENT DE LA REUNION :

1^{ERE} PARTIE DE LA REUNION :

Mr le Maire introduit la réunion et remercie les personnes présentes. Il rappelle que cette réunion s'inscrit dans le cadre de la révision du PLU approuvé en 2007 et de la ZPPAUP. Ces révisions sont aujourd'hui nécessaires afin de rendre le PLU compatible avec le SCoT du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher approuvé en mars 2013 et aux nouvelles réglementations nationales, dont le Grenelle de l'Environnement et la loi LCAP sur le patrimoine.

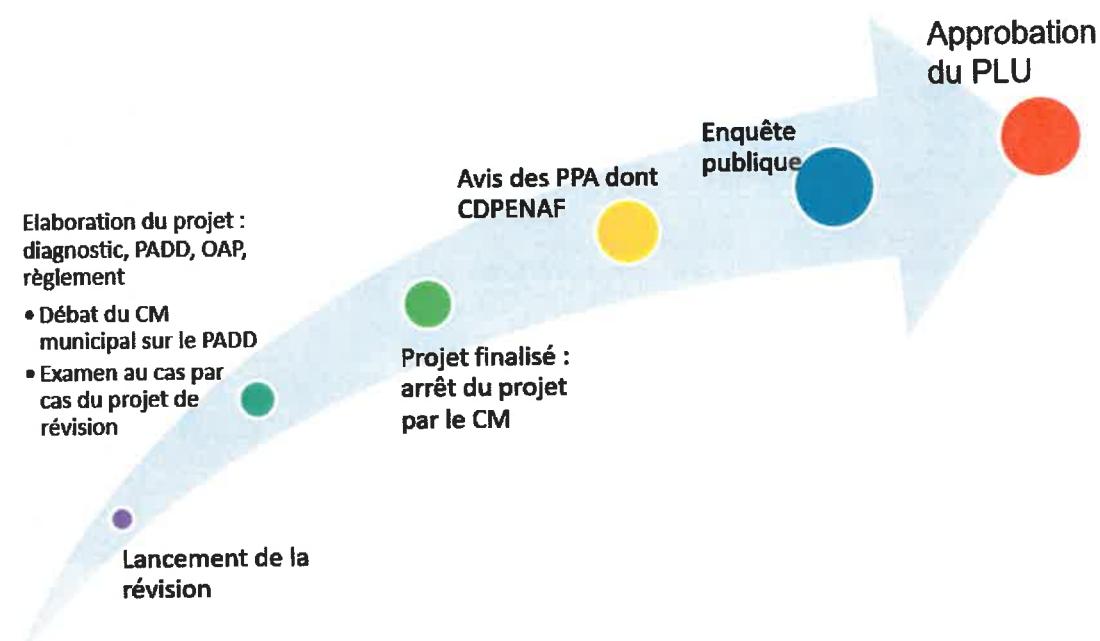
Il est important que la commune se dote d'un Plan Local d'urbanisme (PLU) et d'un Plan de Valorisation de l'architecture et du Paysage (PVAP) et d'un plan de développement communal pour définir le cap des 10 à 15 prochaines années.

La municipalité a fait le choix d'associer la population et l'ensemble des administrés à cette élaboration. Il s'agit dans un premier temps à partir des préoccupations des élus, citoyens, acteurs économiques, institutionnels, associatifs, d'établir un diagnostic partagé du territoire communal.

Ce diagnostic partagé est important car chaque participant pourra apporter son expertise d'usages, que ce soit sur l'habitat ou le cadre de vie, les espaces publics, l'environnement, l'économie, le tourisme, le patrimoine, les déplacements, l'agriculture...

Un registre de concertation est ouvert en mairie et permettra de collecter toutes les observations, suggestions.

Mr Rocle du bureau d'études Aptitudes Aménagement en charge de l'élaboration du PLU et de la PVAP a rappelé les étapes et les éléments de procédure de la révision du PLU reprise dans le schéma ci-dessous :



Mr Rocle a rappelé que parallèlement à la révision du PLU, la commune a lancé la révision de sa ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) devenu SPR (Site Patrimonial Remarquable). Il conviendra aussi de revoir le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Le PLU est un document majeur pour le développement territorial local. En cela, il est essentiel de mener un travail de concertation avec les habitants et l'ensemble des administrés, afin de construire avec l'ensemble des acteurs locaux un projet de territoire communal à partir d'objectifs quantitatifs et qualitatifs partagés.

Le bureau d'études Aptitudes Aménagement, en charge de l'élaboration de la révision du PLU, a rappelé le contenu, le rôle et les objectifs d'un PLU, et d'autre part, l'intérêt d'associer les acteurs d'un territoire, élus, personnes publiques, personnes ressources, citoyens, à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Dans un second temps, le bureau d'études a présenté l'ordre du jour de la réunion. Il s'agissait d'établir collégialement un état des lieux des enjeux et dynamiques propres à la commune, et ce, afin de pouvoir construire un projet de territoire qui soit durable et adapté au mieux aux préoccupations et usages.

Pour cela, il était essentiel que chacun des participants s'exprime au cours de la réunion dans un premier temps en petits groupes, puis en restitution collective, afin de faire émerger un maximum d'informations et de préoccupations.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera ainsi issu de ce travail de concertation active. Il est pour cela essentiel de prendre en compte l'avis et le regard que portent les administrés, résidents, actifs, propriétaires... sur leur commune, en termes de points forts-points faibles. Ils deviennent ainsi des acteurs ou prescripteurs incontournables pour l'élaboration partagée du projet d'aménagement et développement durable.

La démarche PLU : rôles et objectifs, contenu, élaboration

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Suite à l'entrée en vigueur des lois Grenelle 2 et la loi ALUR et LAAF les dispositifs réglementaires ont été renforcés et impliquent une moindre consommation de sols et d'énergies fondés sur les besoins recensés sur une période de 10 à 15 ans.

Le PLU est l'expression du projet de développement souhaité par la commune, dans une démarche de concertation, à travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable et les orientations d'aménagement qui doivent désormais assurer les principes du développement durable, à savoir :

- L'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels et du patrimoine.
- La diversité des fonctions urbaines (habiter, travailler, se détendre, se déplacer, consommer...), et la mixité sociale.
- L'utilisation économique de l'espace et la maîtrise des besoins en déplacement, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous sol, ainsi que la prévention des risques naturels.

Le PLU est un document d'urbanisme réglementaire qui précise le droit des sols.

Le PLU se compose de 4 types de zones :

- Les zones U : Zones urbanisées. Il s'agit de secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.
- Les zones AU : Zones à urbaniser. Il s'agit de secteurs à caractère naturel ou agricole de la commune destinés à être ouvert à l'urbanisation.
- Les zones N : Zones naturelles et forestières. Il s'agit de secteurs équipés ou non à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.
- Les zones A : Zones agricoles. Il s'agit des secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Contenu du PLU :

- Un rapport de présentation: analyse de l'état initial de l'environnement et présentation des prévisions de développement économique et démographique, explication des choix retenus pour établir le PADD et délimitation des zones, évaluation des incidences des choix sur l'environnement.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable: il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune et expose les intentions de la commune.
- Des documents graphiques (plan de zonage) et un règlement : ils fixent les conditions d'occupations et d'utilisations des sols en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable.
- Des annexes : liste des servitudes d'utilité publique, emplacements réservés, annexes sanitaires...

La démarche participative d'élaboration du plan de développement s'échelonne en cinq étapes :



La démarche

Diagnostic partagé ouvert à l'ensemble des acteurs locaux

Cycle 1 / Mobiliser la connaissance préalable

- Séminaire Elus n°1/ les préoccupations majeures (11 octobre 2018)
- Table ronde du DD n° 1 avec les personnes publiques associées (16 octobre 2018)
- Réunion publique n°1, le recueil des préoccupations et sensibilités préalables, y compris commerçants, artisans et autres entreprises (16 octobre 2018)
- Réunion spécifique avec les agriculteurs (16 octobre 2018)

Cycle 2 / Se doter d'une ambition collective

- Réunion publique n°2, la mise en œuvre d'un projet global de territoire (Décembre 2018)

Démarche limitée aux élus communaux et personnes publiques

Cycle 3 / Formuler un projet

- Table ronde du DD n° 2 avec les personnes publiques associées, la mise en œuvre du PADD (Janvier 2019)
- Séminaire Elus n°2 finalisation du PADD (Mars 2019).

Cycle 4 / Réaliser le dossier du nouveau PLU

- Orientations d'aménagement
- Zonage et règlement
- Dossier d'arrêt de projet
- Consultation des services
- Enquête publique
- Approbation

A partir de la formulation du projet, la poursuite de l'élaboration ou cycle 3 se déroulera à huis clos avec la commission du PLU qui comprend les membres élus du conseil municipal et les représentants des Personnes Publiques Associées, au tire de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes, les Chambres consulaires, les communes riveraines, les syndicats intercommunaux....

Le diagnostic préalable des élus communaux

Les préoccupations identifiées au préalable lors d'un séminaire élus qui s'est tenu le 11 septembre 2016 avec l'ensemble des conseillers municipaux ont ensuite été présentées :

3	Renforcer la structure de commerces et services marchands	19	19	18	19	15	4	94
5	Accompagner le vieillissement	16	18	16	10	17	11	88
16	Accompagner l'enfance famille	15	17	19	9	18	10	88
2	Diversifier l'offre de logements pour tous les âges	18	10	17	18	19	2	84
4	Renforcer la structure des services et équipements publics	11	16	10	17	16	6	76
13	Transports collectifs	8	15	11	12	13	13	72
15	Liens sociaux, culturels, identité communale	14	14	1	8	14	17	68
6	Renforcer les fonctions du bourg, comme chef lieu	12	2	13	14	11	12	64
9	Agriculture	10	9	12	6	9	16	62
17	Réseaux et voiries	7	13	9	13	1	18	61
11	Tourisme, métiers d'art	9	11	14	7	7	9	57
8	Relations bourg et villages	6	7	5	16	12	7	53
1	Préserver et valorisation du patrimoine bâti et non bâti	13	6	7	15	8	3	52
12	Accompagnement du développement des entreprises	17	5	15	4	4	5	50
10	Environnement, cours d'eau et zones humides, haies, boisements	5	12	2	5	10	15	49
14	Intercommunalité	2	3	3	2	6	19	35
19	Partenariats publics privés	4	1	8	3	3	14	33
7	Favoriser les modes doux ou actifs	1	4	6	11	5	1	28
18	Energies	3	8	4	1	2	8	26

A l'issue de ces premiers échanges et du diagnostic expert établi par le bureau d'études, il a été possible d'identifier 12 chantiers du plan de développement communal :

Chantier 1. Une offre en commerces et services performante et équilibrée et une dynamique pour conforter le tourisme

Chantier 2. Conforter le dynamisme associatif
Un accompagnement social adapté et une valorisation de l'intergénérationnel

Chantier 3. Une politique de l'habitat diversifiée et durable

Chantier 4. Le confortement du centre bourg ou du cœur de la cité

Chantier 5. Renouveler les différentes entités du territoire communal

Chantier 6. Une gestion raisonnée des espaces agricoles et de la ruralité

Chantier 7. Mettre en place des réseaux et de nouvelles pratiques et dispositifs environnementaux et énergétiques

Chantier 8. Un développement économique pour conforter le tissu des PME/PME

Chantier 9. Valoriser le patrimoine bâti et non bâti

Chantier 10. Le développement des modes doux et des déplacements et transports collectifs

Chantier 11. La mise en place de partenariats publics et privés

Chantier 12. Une gestion durable de la biodiversité, des ressources et espaces naturels

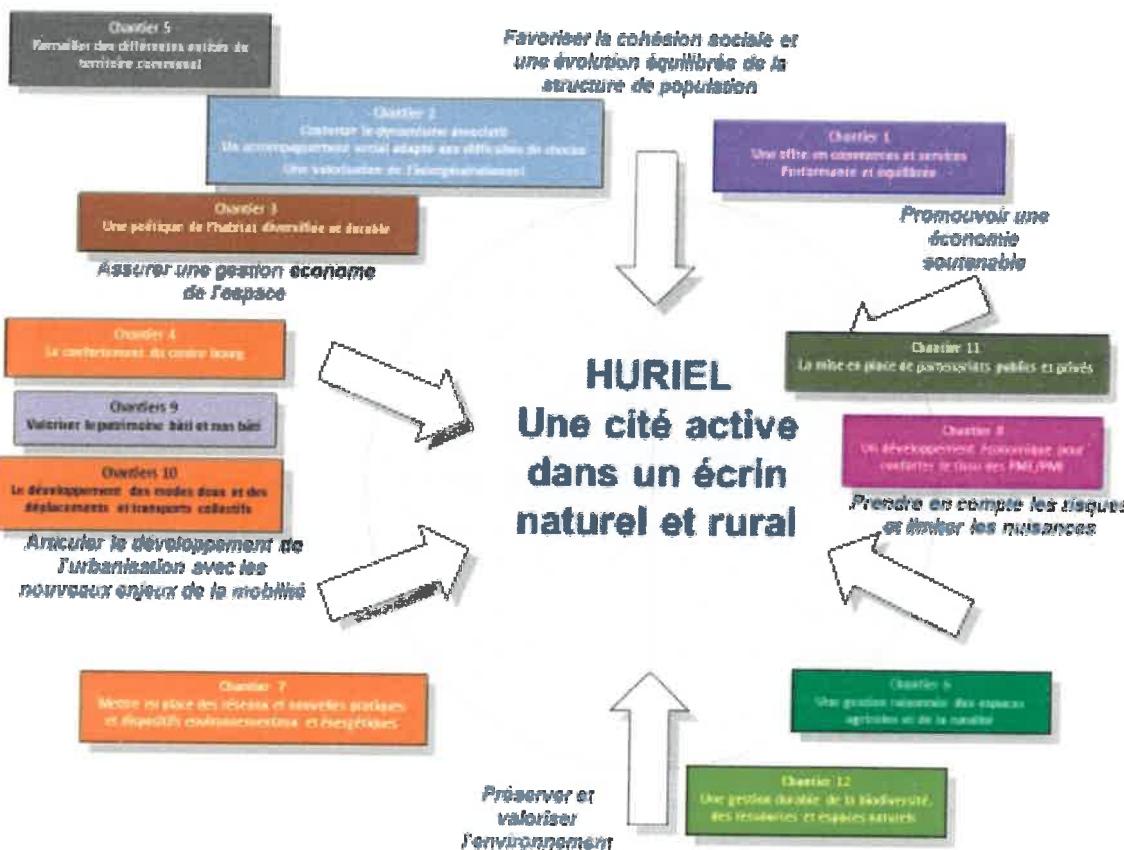
Ces douze « chantiers » peuvent être confrontés aux finalités du développement durable exprimées ainsi, **Satisfaire aux besoins de développement des générations présentes, en respectant la qualité de notre environnement** et avec le souci de progrès social, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, tel est l'objectif principal du développement durable.

Dans cette perspective **l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable communal** doit être interdépendante et doit conjuguer quatre dimensions:

- un axe de développement durable social,
- un axe de développement durable économique,
- un axe de développement durable environnemental,
- un axe de développement durable de gouvernance, de coopérations ou de partenariats.

Le projet de plan de développement communal et les projets d'aménagement, de constructions, les actions doivent s'articuler sur la définition de « chantiers du développement communal ». Ces chantiers doivent s'inscrire suivant des finalités et critères qui visent à :

- Favoriser la cohésion sociale et une évolution équilibrée de la population,
- Promouvoir une économie soutenable,
- Prendre en compte les risques et limiter les nuisances,
- Préserver et valoriser l'environnement,
- Articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de mobilité,
- Assurer une gestion économe de l'espace.



Groupes de travail autour des chantiers du développement durable communal

Après cette présentation, le travail avec les participants a commencé. Le but était de dresser un état des lieux des enjeux de la commune, pour échanger autour de différentes thèmes ou chantiers.

Des fiches ont été distribuées aux différents groupes afin d'illustrer et de proposer un cadre de travail pour cette concertation active.

Les 16 groupes composés de 5 à 10 personnes ont pu durant 45 minutes échanger librement puis restituer leurs analyses, en présentant une synthèse des points forts ou des points faibles, des objectifs à poursuivre ou des suggestions d'actions à entreprendre.

La synthèse de ces fiches et des échanges sont jointes en annexe.

Cette réunion avec les administrés a permis, d'une part, de recueillir de nombreuses informations sur les dynamiques communales, d'autre part, de sensibiliser les participants à la démarche PLU, en rappelant les dimensions réglementaires et de projet, et enfin d'engager un débat argumenté.

Synthèse de la réunion publique

Monsieur le Maire a conclu la réunion publique.

Les points suivants ont été relevés :

- Les élus ont souhaité une démarche d'élaboration partagée avec le plus grand nombre et les administrés ont répondu à cet appel pour permettre une élaboration la plus concertée possible.
- Un registre en mairie est d'ores et déjà disponible et le sera tout au long de la démarche du PLU.
- Il ne s'agissait pas de prendre en compte les intérêts particuliers, dont ceux des propriétaires de terrains constructibles, mais d'identifier les intérêts collectifs, publics visant un aménagement harmonieux de la commune sur le moyen et le long termes,
- Il s'agissait d'avoir une démarche d'ensemble, sur les divers thèmes, de l'économie (entreprises, emplois), de l'habitat, du patrimoine, des mobilités ou déplacements, de l'environnement, de la vie sociale (dont les associations) au sein de la commune et en prenant en compte les moyens et ressources dont dispose la commune ou l'intercommunalité qui a notamment compétence en économie.
- Il est essentiel que la commune se définisse un cap pour les 10 à 15 prochaines années,
- Un accord global sur les points forts points faibles a pu être acté lors de cette 1ère réunion publique,
- Le confortement du cœur du village a été abordé sous différents angles, la fragilité des commerces, mais la présence d'équipements et de services, notamment de santé, d'enseignement avec le dynamisme de l'école, du collège et surtout des associations.

- Il faut permettre le développement d'une offre de terrains à bâtir et de logements, dont des logements adaptés pour les personnes âgées, les PMR, les jeunes ménages.
- La commune sera contrainte de limiter la consommation de terrains et de concentrer l'offre d'habitat à proximité des équipements existants, l'habitat diffus dans les villages ou hameaux sera limitée.
- La mise en valeur du patrimoine doit être poursuivie,
- L'appellation village 'art et d'histoire doit être obtenue pour renforcer la notoriété d'Huriel
- La préservation des espaces agricoles et naturels doit être renforcée pour conserver la qualité des paysages et du cadre de vie, Huriel bénéficie d'un cadre naturel et agricole valorisant à l'immédiate proximité de l'agglomération de Montluçon,
- Le projet de carrière à Archignat et le passage de camions a été jugé comme un impact très négatif pour le cadre de vie des habitants et de l'image touristique d'Huriel qui est à conforter,
- Le dynamisme associatif est une composante essentielle à la vitalité de la commune ;
- Le choix d'un cadre de vie rural préservé est revendiqué.

Les participants ont exprimé le souhait de pouvoir participer à d'autres réunions, ayant jugé unanimement de son caractère constructif.

Cachet et signature de la mairie.

29 OCT. 2018



Chantier 1 Une offre en commerces et services performante et équilibrée et une dynamique pour conforter le tourisme et les métiers d'art ou le tourisme vert

Constat

En termes de développement économique, la commune occupe une position stratégique au sein du Pays d'Huriel, mais reste très fortement dépendante du bassin d'emplois de l'agglomération de Montluçon. Elle possède aujourd'hui un tissu commercial et de services qui doit être impérativement conforté. Le tissu communal est limité à 142 établissements et 196 emplois salariés pour une population active de 1 190 personnes, soit un taux d'activité communal de 16.4%. En 2014, le taux d'activité pour Montluçon était de 40.8%, le taux d'emploi de 80% et le chômage à 20.7% pour une moyenne nationale à 10.8% et pour Huriel de 11%. C'est la filière commerce et services marchands qui domine avec 80 établissement et 39 emplois. Les administrations avec 22 établissements comptent plus de 121 emplois, soit 61.7% des emplois de la commune.

ATOITS OU POINTS FORTS

- Une supérette en centre bourg et sa station services
- Les gens se retrouvent pour plus de convivialités
- Village magnifique
- Beaucoup de commerces repris
- La création de nouveaux magasins
- Les monuments, tour de la Toque, église pour attirer le tourisme, les vieilles rues...
- Bonne boucherie charcuterie
- Ostéopathe
- La Toque et l'église
- Le nombre d'associations
- Gendarmerie et poste
- Gîtes, hôtel, garage

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

- Revoir le plan de circulation pour l'avenue de la Toque
- Aucun dynamisme au centre bourg
- Manque d'éclairage le soir
- Manque une maison de retraite
- La supérette éloignée du cœur de village
- Poste pas assez ouverte
- Fuite des consommateurs
- Problèmes de stationnement et de circulation
- Offre en restaurants limitée
- Bar traditionnel manquant
- Rues très sales et mal entretenuées
- Vieilles maisons mal entretenues, quelques ruines en centre bourg
- Marché forain peu attractif, manque de marchands
- Absence de restaurant gastronomique
- Manque de liaisons de transports collectifs vers Montluçon
- Difficultés d'accès au bourg
- Manque de produits locaux ou du terroir

LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

- Nécessité d'une deuxième boulangerie
- Favoriser l'entrée du bourg par l'avenue de la Toque
- Développer la culture
- Valoriser le patrimoine existant
- Ramenner l'office du tourisme au centre bourg
- Raser la mairie ou la réhabiliter

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

- Réaliser une maison de retraite ou des logements adaptés pour les anciens
- Améliorer la signalétique des commerces
- Création d'une voie en sens unique pour desservir la future maison de santé et passer dans le bourg
- Mettre la grand-rue dans le même sens de la gendarmerie
- Faire revenir le supermarché dans le bourg
- Prévoir une salle pour les aînés
- Maintien de la poste et de la gendarmerie
- Agrandir la zone artisanale
- Prévoir un parking hors les murs
- Développer l'accueil d'entreprises

Inventaire des commerces et services

Avec 2 700 habitants HURIEL est une petite ville qui joue un rôle de pôle intermédiaire à l'intérieur du bassin de vie de Montluçon. Bien que fragile et concurrencée par l'offre commerciale du cœur de l'agglomération Montluçonnaise, HURIEL propose une structure commerciale encore étouffée. En dehors de la zone commerciale du Rio Giro à l'extrémité Ouest du centre bourg, les commerces se situent encore majoritairement dans le cœur de la cité historique.

Repère sur le plan

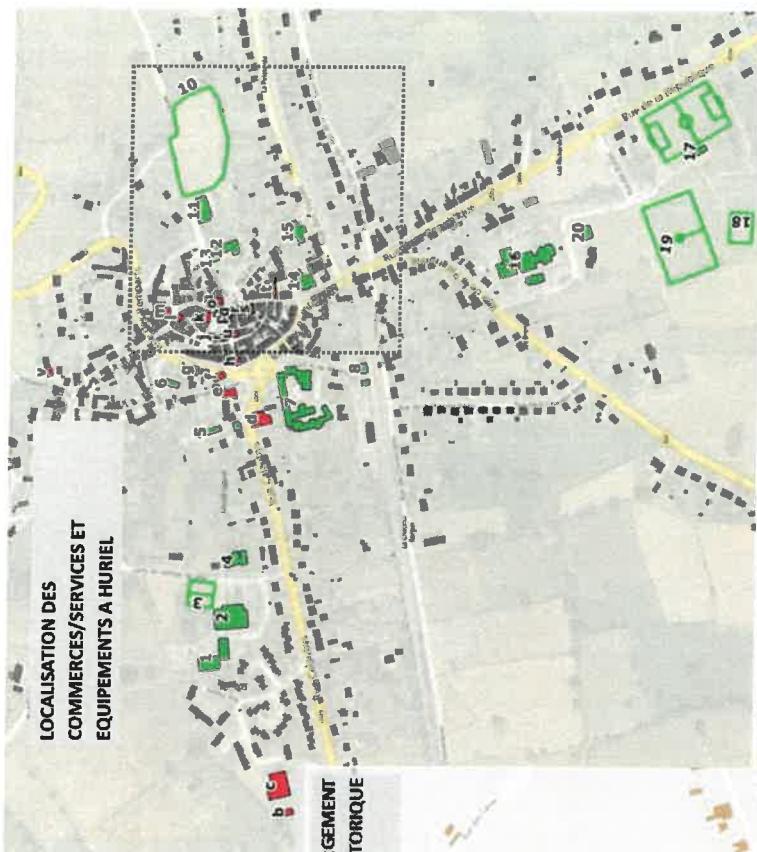
CARTE DES ATTRACTIFS ET HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LE CENTRE HISTORIQUE



Désignation

- | | |
|---|---|
| Matériel agricole, espaces verts et jardinage | a |
| Contrôle technique | b |
| Intermarché | c |
| Garage Renault | d |
| Hôtel restaurant | e |
| Taxi ambulance | f |
| Salon de coiffure | g |
| Axa assurance | h |
| Pharmacie | i |
| Crédit Agricole | j |
| Pompes funèbres | k |
| Boulangerie | l |
| Opticien | m |
| Tabac-presse | n |
| Groupama | o |
| Agence immobilière | p |
| Pizzéria | q |
| Boucherie charcuterie | r |
| Atelier de couture | s |
| Vétérinaire | t |
| Armurerie | u |
| Auto école | v |

LOCALISATION DES COMMERCES/SERVICES ET EQUIPEMENTS À HURIEL

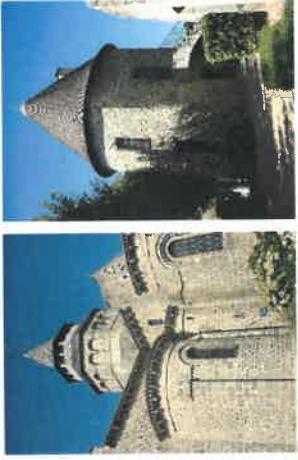


LOCALISATION DES COMMERCES/SERVICES ET EQUIPEMENTS À HURIEL



Activités touristiques et de loisirs

Huriel offre des activités de loisirs et tourisme de qualité, valorisés avec l'aide des associations communales. Parmi ces attractions touristiques de la commune le patrimoine architectural et historique occupent une place primordiale.



- **Les Monuments /musée et artisans d'art :**

- Le donjon de la Toque : ouvert du 1er juillet au 31 août : les mardis, mercredis, vendredi, samedis et dimanches, de 14h00 à 18h00 ; en juin et en septembre : les samedis et dimanches de 15h00 à 18h00. En dehors de ces périodes, il est possible d'accéder à la terrasse panoramique en demandant les clés au Point Info Tourisme ;

- Le musée du Donjon de la Toque qui présente la tradition viticole de la vie d'Huriel et sa vie médiévale passée ;

- L'église Notre Dame : ouverte toute l'année.

- plusieurs artisans d'art : un sérigraphie, une costumière, un créateur d'instruments de musique, un artisan du cuir, un tourneur sur bois, un restaurateur d'œuvre d'art, une artisan savonnière, un armurier, une peintre/dessinatrice, un sculpteur sur bois, une potière, une lunettière, une marionnettiste. L'emplacement de ces artisans est matérialisé par une signalétique propre.

- **Concernant l'hébergement touristique, la commune dispose d'une offre diversifiée permettant de satisfaire au plus grand nombre :**

- d'un hôtel restaurant de 9 chambres : 2 rue des Calaubys à proximité immédiate du centre médiéval ;

- de 2 gîtes :

- ↳ le gîte de la Toque (au cœur de la cité médiévale) : 5 personnes

- ↳ le gîte des Calaubys (au cœur de la cité médiévale) : 4 personnes

- ↳ le gîte la Regie (20 rue de la Patarianne) : 4 personnes avec 1 youverte mongole (3 personnes).

- de 9 chambres d'hôtes :

- ↳ 4 chambres au lieu-dit « Malvaux », à l'extrémité Nord de la commune

- ↳ 3 chambres « Les Maîtres Sonneurs » : (20 rue de la Patarianne)

- ↳ 2 chambres « Viva Villa » au niveau de la place de l'Eglise.

du 16

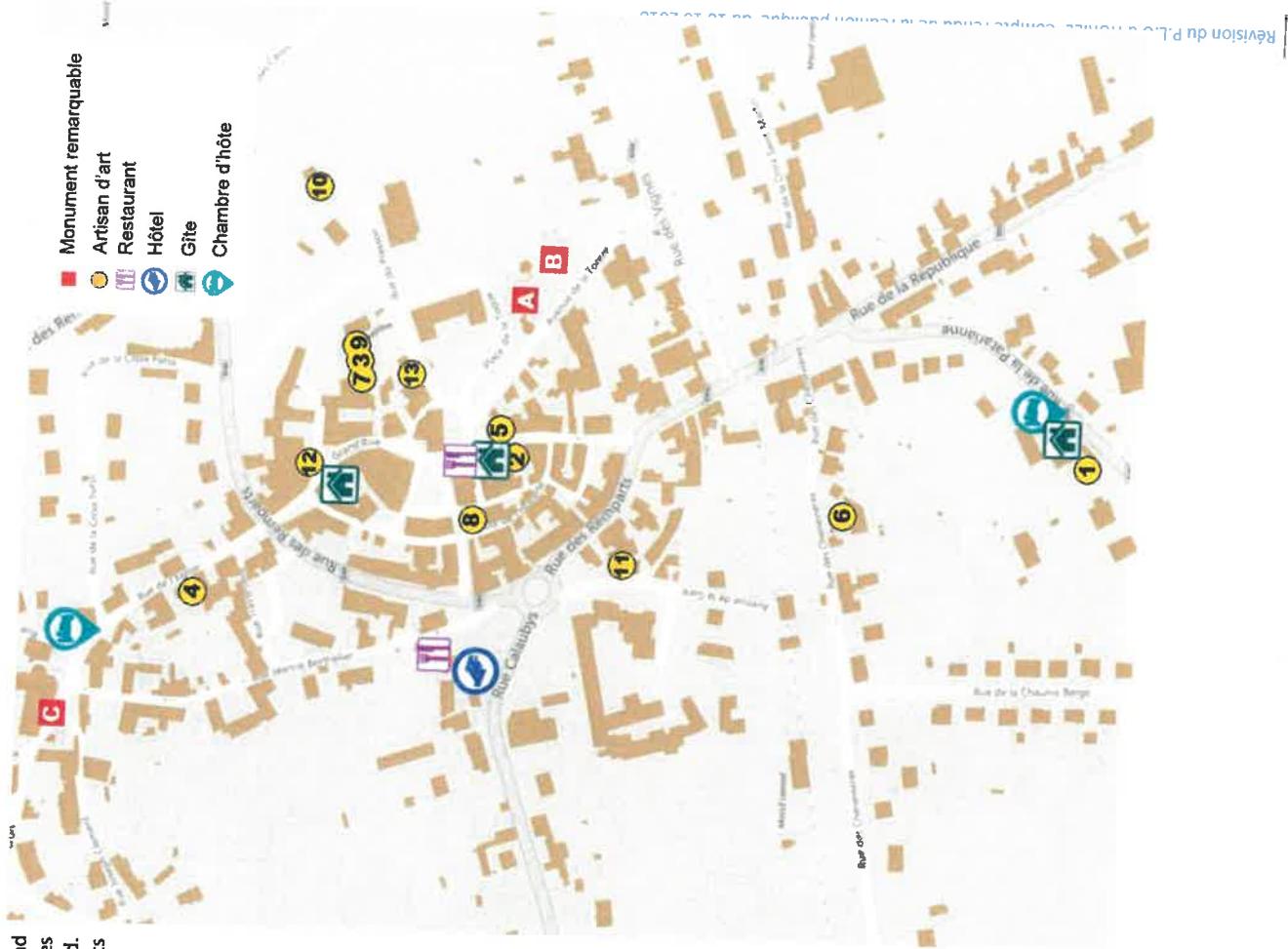


- d'un camping (Moulin de Lyon) d'une capacité d'accueil de 75 emplacements situé à 1km au Nord Est du bourg en bordure de la rivière la Magieure entre 2 plans d'eau.

- Les activités de pleine nature et notamment la randonnée s'ajoutent au patrimoine communal. Trois circuits balisés pratiquables à pied, à cheval, ou en V.T.T. permettent de découvrir les paysages et curiosités de la commune d'Huriel qui se situe sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle :

- Le circuit jaune : il démarre à l'ouest du Bourg, serpente le long du Barrage du Moulin de Lyon, avant de remonter aux alentours du village de Fareilles, puis de redescendre vers les petits chemins sauvages de St Christophe et des Vaures.
- Le circuit bleu : il est situé à l'est et se dirige vers Courtioux, en passant par son vieux pont, puis vers le village vigneron de la Croze... offrant de superbes vues de la Vallée de Montluçon.

REVISION DU PLU D'HURIEL
CATÉGORIES D'ATTRATS ET HÉBERGEMENT
TOURISTIQUE DANS LE CENTRE HISTORIQUE



Le Chemin des Maîtres Sonneurs : en référence au roman « les Maîtres Sonneurs » de Georges Sand dont le récit se déroule en partie en pays d'Huriel. Ce chemin a été élaboré en collaboration avec les départements du Cher et de l'Indre. Il entraîne sur les pas des connemuseux du roman de George Sand. De St Charier à Huriel, le sentier des Maîtres Sonneurs permet, entre autres, de découvrir les différents visages du canton d'Huriel.

Artisan d'art	Monument/musée
1- Sérigraphie	A- Donjon et pair de la Tourque
2- Costumière	B- Musée
3- Créeateur d'instrument de musique	C- Eglise Notre Dame
4- Artisan du cuir	D- Pont de Courtioux (pas sur le plan)
5- Tourneur sur bois	
6- Restaurateur d'œuvre d'art	
7- Artisan savonnier	
8- Artisan armurier	
9- Peintre et dessinatrice	
10- Sculpteur sur bois	
11- Potière	
12- Lunetière	
13- Marionnettiste	

Commune d'HURIEL

APTITUDES AMENAGEMENT
Septembre 2018



Chantier 2 Conforter le dynamisme associatif / Un accompagnement social adapté aux difficultés de chacun et une valorisation de l'intergénérationnel

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC :
Un nombre important d'associations et d'équipements

ATOUTS OU POINTS FORTS

- Nombre important de salles à disposition des associations
- Diversité des secteurs associatifs,
- Toutes les classes d'âge,
- Toutes les activités sportives ou culturelles
- Secteur social
- Beaucoup d'associations diversifiées dans leurs activités
- Tissu associatif très diversifié
- Maison médicale
- Présence de la gare et de trains
- Restos du cœur et association famille
- Portage des repas
- Accueil périscolaire
- Logements sociaux

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

- Absence de structure d'accueil pour les personnes âgées dépendantes,
- La structure de saint Martinien
- Le bénévolat se fait plus rare
- Actes d'incivilités (dégradations, voix, comportements...)
- Emplacement point info tourisme
- Regroupement d'associations
- Manque d'éducateurs et de bénévoles
- Accès difficile pour les personnes à mobilité réduite
- Coordination des associations
- Avoir des locaux adaptés aux besoins, salle des fêtes trop grande et non divisible, disponibilité dans le calendrier
- Lieu d'affichage commun à toutes les associations y compris pour les villages et communes riveraines
- Associations peu connues de la population
- Relations compliquées entre les écoles et les associations pour d'éventuels projets
- Office du tourisme à remettre dans le centre bourg

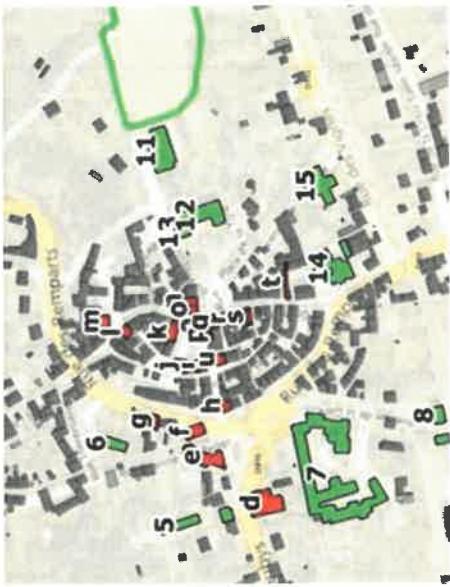
LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

- Impliquer les jeunes dans les associations
- Favoriser le lien social et intergénérationnel
- Maintenir le point info tourisme en centre bourg
- Services regroupant les activités et projets et manifestations
- Des locaux pour le stockage du matériel
- Entretien des équipements, stade, tennis
- Plus d'échanges enfants et retraités
- Planning à établir et publicité

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

- Mise en place d'une structure d'accueil pour personnes âgées
- Eviter le passage intensif des poids lourds avec le risque d'ouverture de la carrière à Archignat
- Installer un système de surveillance des locaux communaux
- Services pour aller chercher les personnes chez elles en minibus
- Faire connaître les horaires des trains
- Améliorer les dessertes en transports collectifs, notamment vers Montluçon ou se déplacer dans les villages
- Développer l'aide aux devoirs, écoles et collège
- Conserver les commerces
- Donner aux nouveaux arrivants un livret d'accueil
- Fédérer les personnes, les initiatives...

Les équipements publics et d'intérêt collectif



° sur le plan	Equipements scolaires/enfance/culturel	N° sur le plan	Equipements sportifs et de loisirs	N° sur le plan	Equipements médicaux/sociaux	N° sur le plan	Equipements divers
16	Groupe scolaire avec école maternelle (2 rue des Brênes) avec 4 classes (95 élèves) et école primaire (4 rue des Brênes) avec 7 classes (156 élèves) + cantine et garderie	2 et 3	1 salle multisport et 2 terrains de tennis (rue du Moulin de Lyon)	10	1 pluridisciplinaire santé (en cours)	12	Mairie (6 place de la Toque)
7		11	1 salle des fêtes (rue du Pressoir)	20	Maison sociale	5	Communauté de Communes (6 rue des Calaubys)
	Collège Georges Sand (place du Champ de Foire) avec 12 classes (290 élèves)	16, 17 et 18	2 terrains de foot et 1 terrain de basket (rue des Brênes)			14	Gendarmerie (2 Grand'rue)
16	Accueil périscolaire « les P'tits Loups » (dans les locaux de l'école maternelle)					1	Pompiers (Rue du Moulin de Lyon)
5						5	Relais des services publics (6 rue des Calaubys)
12	Relais maternelle (Maison des services – 6 rue des Calaubys)					4	SIVOM eau et assainissement rive gauche du Cher (4 rue du Moulin de Lyon)
6	Maison d'assistante maternelle (5 place de la Toque)					9	La Poste (4 place de la Toque)
						13	Point info tourisme (21 Grand/Rue)
						15	Maison des associations
							Bibliothèque - Maison du temps libre 39 rue des Remparts

La vie associative

La commune possède une vie associative très riche et diversifiée avec plus de 30 associations intervenant dans les domaines du sport, social, culturel... Ces associations participent à l'animation de la commune et jouent un rôle en termes d'intégration des nouveaux habitants :

- **Les amicales :**
 - Amicale de classes de 55 à 59
 - Amicale des sapeurs-pompiers
 - Amicale des chasseurs de la Toque
 - Amicale laïque
 - DDEN : délégués départementaux de l'éducation nationale
 - ACPG-CATM : anciens combattants
- **Culture et loisirs :**
 - EMAPH : Ecole de musique du Pays d'Huriel
 - Les enfants de la Toque (Farfare)
 - La Barchaudoise
 - Pouss' lumière : structure artistique
 - Association théâtrale « les Mandarins »
 - Club de Patchwork Huriélois
 - Compagnie Croisée : accompagnement de porteurs de projets artistiques
 - GCLH : Groupement Culture et Loisirs d'Huriel (cinéma, couture, mosaïque, informatique, crochet, tricot, point de croix, chorale, peinture sur soie)
 - Huriel au fil des siècles
 - La Tour Noire d'Huriel (échecs)
 - Volvaa
 - Les Toqués d'Art
- **Social :**
 - Association Huriéloise des Familles
 - Comité des œuvres sociales
 - Les petits Toques : Maisons d'assistante maternelle
- **Sport et nature :**
 - Balzar et Tango (danse)
 - Club Gym'Form
 - La Gaule de l'Annon (société de pêche)
 - Handball Club Huriélois
 - Hypnotik Fishing
 - RSPH : Retraite Sportive en Pays d'Huriel (randonnée, tennis de table, swing golf)
 - Tennis Club Huriélois
 - Les Toqués du Quad du Pays d'Huriel
 - USTH Football
- **Divers**
 - Association Huriéloise pour le don du sang
 - Comité des fêtes
 - ADR/D916/D40 (association pour la défense des intérêts des riverains concernés par le transport routier des granulats issus de la carrière d'Archigna e, qui a été impactée par le développement

Chantier 3 Une politique de l'habitat diversifiée et durable

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

La commune s'est développée concomitamment autour du bourg historique et sur l'espace rural, à dominante agricole. Aujourd'hui l'enveloppe urbaine est très étale avec une dominante de l'habitat diffus. Ainsi entre 250 et 300 maisons, soit la moitié des constructions neuves depuis 1970 ont été construites dans les hameaux. Le rythme de construction a été très soutenu de 1970 à 1990 (21,8 logements par an), puis s'est stabilisé à 9 logements entre 1991 à 2005. Entre 2006 à 2011, il a été 12,5 logements, pour retomber à 6 logements jusqu'en 2018. Le renouvellement des logements est actuellement de 3 % par an à Huriel contre 5,5 en France. La densité moyenne de consommation foncière est de 6,3 logements par ha, très inférieure à l'objectif fixé par le SCOT. Le bâti ancien d'avant 1970 compte 120 logements (20%) et celui compris entre 1970 et 1970, 360 logements (26%). La vacance est forte pour atteindre 170 logements (12%) en 2015, pour 8% sur le territoire national. La typologie des logements est marquée par la domination des T4 et plus qui représentent 78%, 17,6% de T3, pour seulement 5,2% T2.

ATOUTS OU POINTS FORTS

- Une zone d'activités artisanale
- Prix compétitifs des terrains et maisons
- Qualité de vie
- Offre diversifiée de logements, bourg, villages, campagne
- Fiscalité intéressante

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

- Zone de distance entre les maisons avec des terrasses privatives
- Parties constructibles et zone agricole
- Pas de possibilité d'implanter un chalet de jardin
- Vis-à-vis entre habitation
- Limiter les vis-à-vis
- Définir un contrôle des constructions, clôtures...
- Manque de logements sociaux
- Population âgée
- Vétusté du bâti
- Vacance des logements
- La ZPPAUP contraint les aménagements
- Pas de petits logements T1 et T2, voir T3
- Difficultés de déplacements pour les familles à revenus modestes
- Pas d'habitat adapté au vieillissement

LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

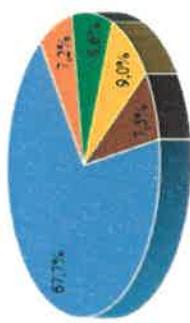
- Accompagner le vieillissement de la population
- Inciter les propriétaires à louer ou vendre les logements vacants
- Travail sur les financements et aides à mobiliser pour l'habitat, dont OPAH...
- Plaferner l'augmentation de la population
- Diversifier l'offre de logements, jeunes ménages, personnes âgées
- Favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

- Logements sociaux à proposer et près des commerces
- Maison de retraite et logements adaptés au vieillissement
- Aides à domicile

Evolution de la population

Population de 15 à 64 ans par type d'activité



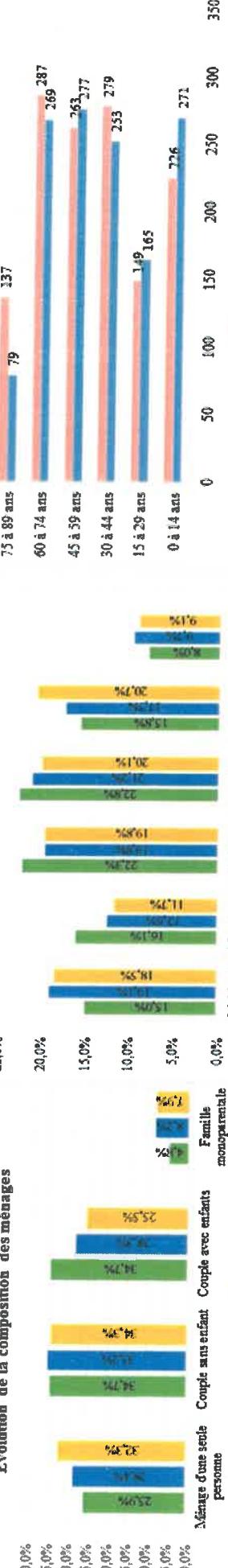
HURIEL, qui a compté jusqu'à 3120 habitants à la fin du XIXème siècle recensée en 2015 2682 habitants, soit une densité moyenne de 76,8 hab/km².

Sur la période récente 1968-2015, la population communale a progressé de près de 20% (+445 habitants) avec toutefois des fluctuations importantes. En effet, l'analyse détaillée de l'évolution démographique de la commune met en exergue des évolutions irrégulières entre les différents recensements :

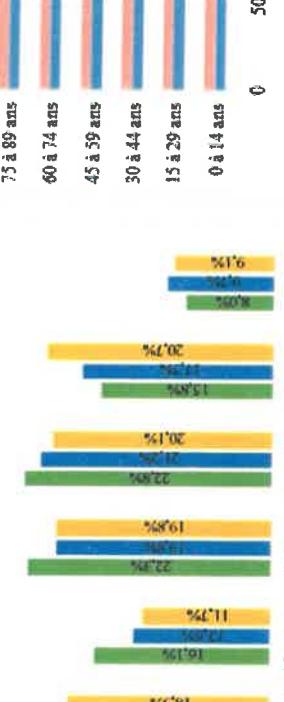
- 1968 et 1975 (-90 hab / -4%) : cette époque marque la fin du déclin démographique débuté au début du XX^e siècle (exode rural). La commune atteint son plus haut niveau historique avec 2147 habitants en 1975.
- 1975-1990 (+459 hab / +21,4%) : cette période correspond à un retour de la population vers les campagnes (phénomène de périurbanisation) qu'elle quittait jusqu'alors. En 15 ans la population augmente de plus de 20% pour atteindre 2606 habitants en 1990.
- 1990-1999 (-229 hab / -8,8%) : la population rechute de manière brutale et perd 229 habitants en moins de 10 ans.
- 1999-2015 (+305 hab / +12,8%) : nouveau regain démographique après celui de la période 1975-1990.

	1968-2015	2010-2015
HURIEL	+445hab/+19,9%	+126hab/+4,9%
CC Pays d'Huriel	-1186hab/-13,4%	+118hab/+1,5%
Ari. de Montluçon	-24548 hab/-18,3%	-1679 hab/-1,5%
Dpt Allier	-44 920hab/-11,6%	-1295 hab/-0,04%
Région AURA	+2 142 700hab/+37,4%	+299 620hab/+4,0%

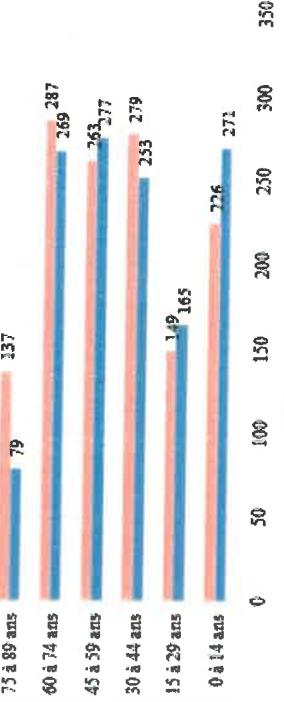
Evolution de la composition des ménages



Evolution de la répartition de la population par tranches d'âges



Pyramide des âges en 2015



Répartition du parc de logements

En 2015, HURIEL compte au total 1435 logements dont 94% de maisons individuelles.

84,2% du parc est constitué de résidences principales (1208), proportion qui n'a jamais été aussi forte depuis 1968. Sur la période 1968-2015, le rythme de croissance moyen des résidences principales est de 1,0/an.

Avec 4% du parc, les résidences secondaires sont peu nombreuses et en baisse par rapport aux recensements précédents.

Evolution de la répartition des logements de la commune par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Rés. principales	80,1%	77,6%	79,2%	81,3%	83,3%	84,2%	
Rés. secondaires	7,7%	8,2%	9,5%	8,0%	6,8%	4,1%	4,0%
Logements vacants	12,3%	14,2%	11,2%	10,6%	11,9%	12,5%	11,8%
Total logements	913	986	1079	1205	1231	1351	1435

Si la vacance est inférieure aux moyennes du département, de l'arrondissement et du canton, elle demeure élevée avec 11,8%. En 2015, 169 logements sont déclarés vacants. Ils se situent notamment dans le cœur historique du bourg et dans les hameaux anciens.

Répartition des logements par catégorie et secteur géographique en 2015

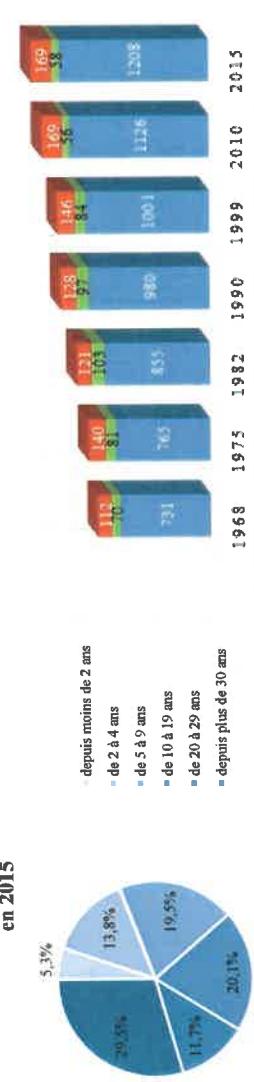
	HURIEL	CC Pays d'Huriel	Arr. Montluçon	Dpt Allier	Région AURA
Rés. principales	84,2%	72,1%	79,2%	79,9%	80,4%
Dpt Allier	14,5%	7,3%	21,4%	29,6%	17,0%

Résidences principales construites avant 2013 selon la période d'achèvement et le secteur géographique en 2015

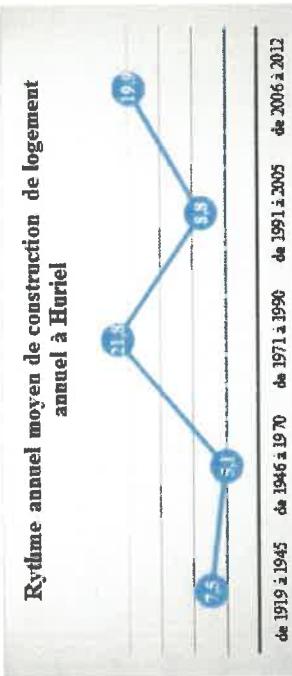
	Arr. Montluçon	CC Pays d'Huriel	Huriel	CC Pays d'Huriel	Huriel	Arr. Montluçon	Dpt Allier	Région AURA
depuis moins de 2 ans	10,7%	14,8%	21,3%	6,6%	6,4%	5,3%	11,3%	13,7%
de 2 à 4 ans			22,2%	26,7%	9,1%	13,8%	16,1%	17,3%
de 5 à 9 ans						19,5%	15,9%	15,6%
de 10 à 19 ans						20,1%	21,3%	17,0%
de 20 à 29 ans						11,7%	13,3%	19,2%
depuis plus de 30 ans						29,5%	24,2%	17,8%

Évolution du parc de logements depuis 1968

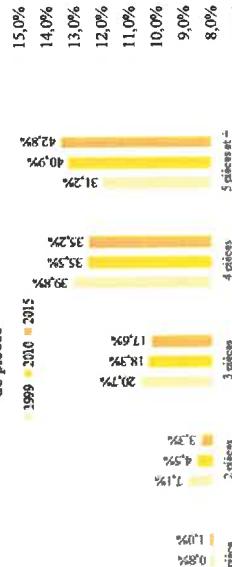
Ancienneté d'aménagement des ménages en 2015



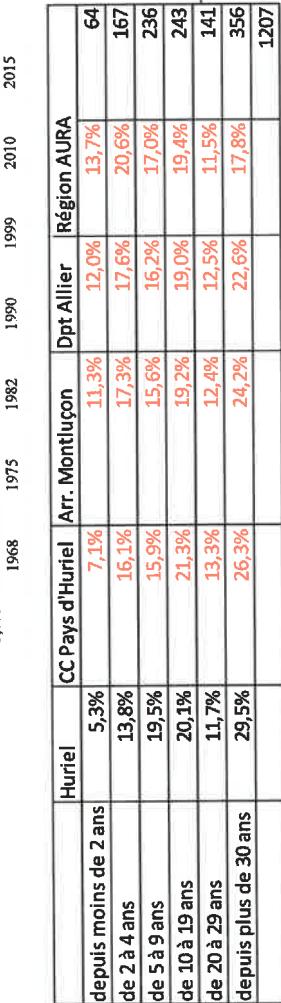
Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2015



Evolution de la vacante à Huriel depuis 1968



Evolution de la vacante à Huriel depuis 1968

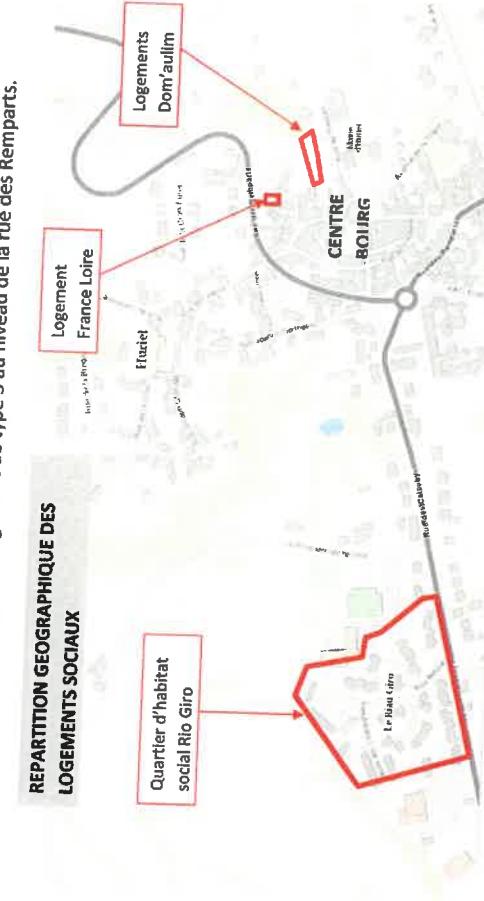


Le parc locatif social

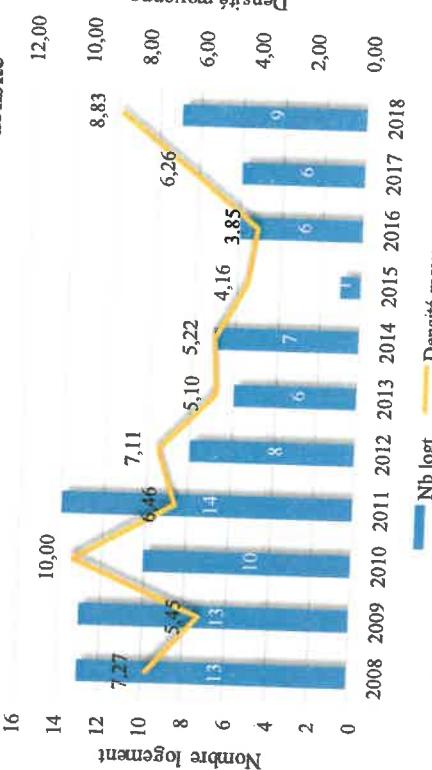
Le parc locatif social présent à Huriel appartient en majorité au bailleur social Montluçon Habitat qui détient 53 logements répartis en 3 résidences à l'Ouest du bourg au niveau des impasses du Sorbier, des Châtaigniers, des Ormeaux, de la rue Neuve et de la rue des Calaubys :

- Rio Giro (impasses du Sorbier, des Ormeaux et rue des Calaubys) : 16 T3, 17 T4 et 2 T3
- Rio Giro II (impasse des Châtaigniers) : 4 T4 et 4 T5
- Rio Giro III (impasse des Châtaigniers) : 6 T4, 4 T5

France Loire dispose aussi d'un logement de type 3 au niveau de la rue des Remparts.



Evolution du rythme de construction et de leur densité



L'évolution du nombre de logements réalisés sur la période 2008-2018 révèle un total de 93 nouveaux logements, soit une moyenne de 8,5 logements neufs par an. L'analyse détaillée des données montre que cette moyenne cache des disparités relativement importantes selon les années. En effet, le nombre de logements créés varie entre 1 (2015) et 14 (2011). Sur ces 93 nouveaux logements, la quasi-totalité (87) sont des pavillons individuels réalisés au coup par coup dans différents secteurs de la commune. Seuls 6 logements sociaux ont été réalisés par Dom'aulim sur cette période au niveau du centre bourg.

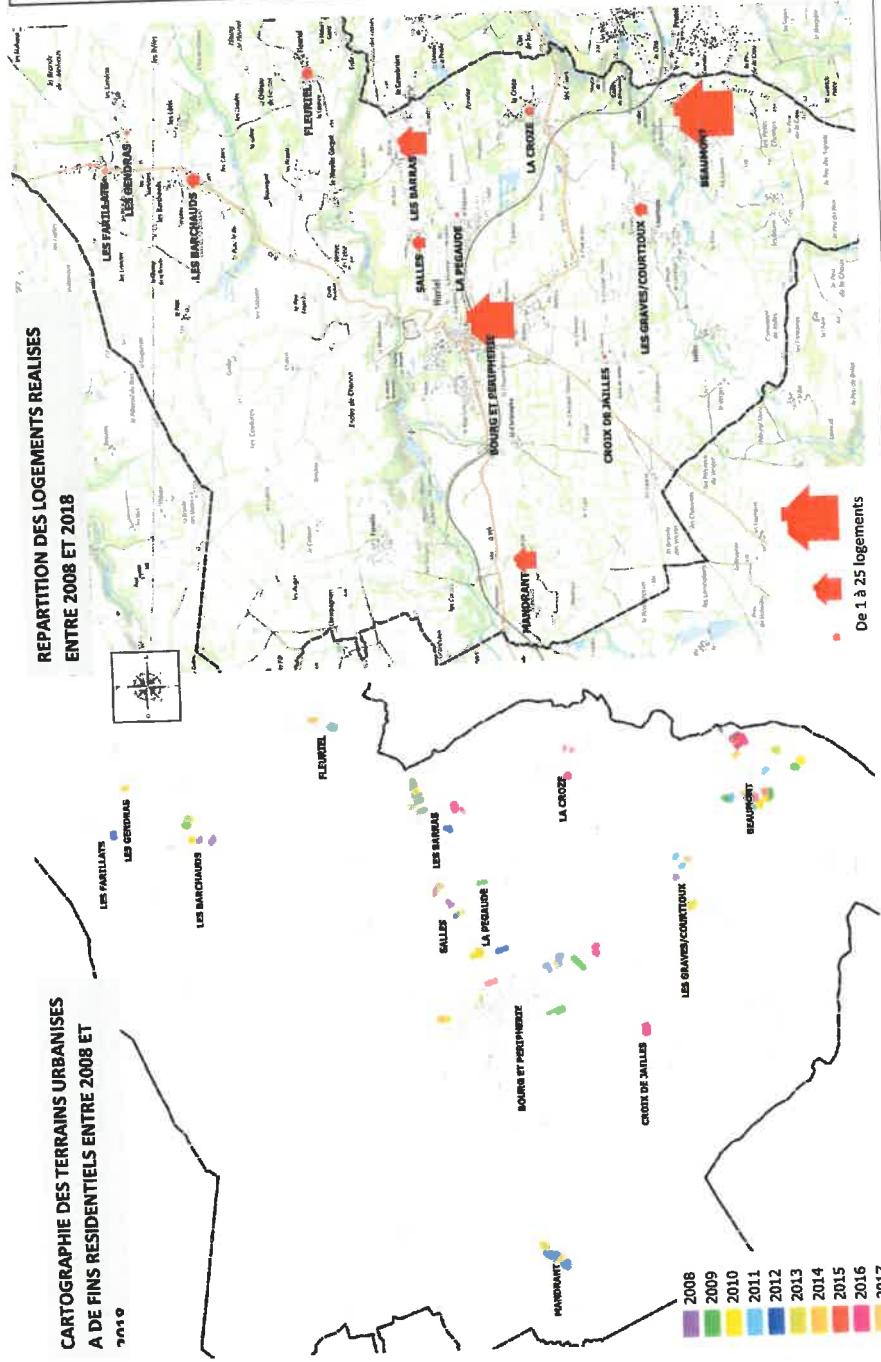
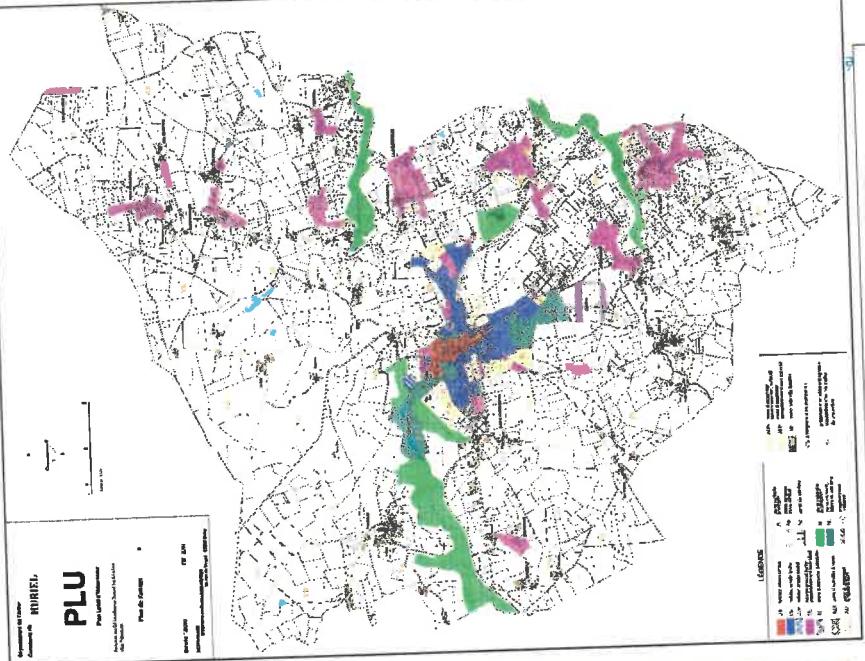
Avec 25 nouveaux logements, le village de « Beaumont » au Sud de la commune reste le plus attractif, vient ensuite le bourg et sa périphérie avec 20 nouveaux logements (notamment au niveau de la rue de la République) et le village de « Barras » avec 12 nouveaux pavillons. On notera aussi le développement récent du petit hameau de « Mandrant » à l'Ouest de la commune où 9 maisons individuelles y ont été réalisées renforçant l'impression générale d'étalement urbain et de mitage de l'espace rural. La consommation de foncier correspondant à ces 93 nouveaux logements s'est élevée à 14,76ha, soit une moyenne de 1 586m² par habitation et une densité moyenne très faible de 6,3 logements/ha. A titre de comparaison, le SCOT du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher prévoit une densité moyenne de 12 logement/ha.

En effet, si la maison individuelle, demeure le mode de vie privilégié des français, les nouvelles exigences du développement durable issues notamment de la loi Grenelle impliquent de promouvoir d'autres modes d'habitat que le modèle pavillonnaire. Il s'agit de limiter la consommation de terres agricoles ou naturelles, ainsi que les besoins en équipements (réseaux) et en énergie et de maîtriser les déplacements automobiles.



De même que Dom'aulim a récemment réalisé 6 logements sociaux (T2/T3) en centre bourg au niveau de la rue du Pressoir proximité immédiate de la mairie.





Le document d'urbanisme en vigueur avant sa révision. Le PLU actuel approuvé en 2007 prévoyait une répartition des zones de la façon suivante:

- LES ZONES URBAINES : 210,8ha :
 - Ua : zone urbaine du centre historique : 13,5ha
 - Ub/Ubs : zone dense d'extension du bourg : 58,8ha
 - Uc : zone pavillonnaire peu dense du bourg et des villages : 122ha
 - Ui : zone à vocation d'activités économiques : 4,3ha
 - LES ZONES A URBANISER : 52,3ha
 - AUh / AUC : zone à urbaniser en extension du bourg / zone à urbaniser (assainissement collectif) : 10ha
 - AUj : zone à vocation d'activités économiques : 27,1ha
 - AU : zone à urbaniser ultérieurement 27,1ha

LES ZONES NATURELLES : 181,4ha

- N : zone naturelle de protection des sites et milieux naturels : 135ha
- A : zone agricole : 3015,5ha
- Ap : zone naturelle touristique et sportive : 46,4ha
- Ac : zone agricole d'exploitation de carrières (compris dans la zone A)
- Nh : zone naturelle d'habitat diffus (compris dans la zone A)

LES ZONES AGRICOLES : 3047,5ha

- N : zone naturelle de protection des sites et milieux naturels : 135ha
- A : zone agricole : 3015,5ha
- Ap : zone naturelle touristique et sportive : 46,4ha
- Ac : zone agricole d'exploitation de carrières (compris dans la zone A)
- Nh : zone naturelle d'habitat diffus (compris dans la zone A)

Le PLU en vigueur, laisse des disponibilités de constructions très importantes dans de nombreux secteurs de la commune.

Ainsi, sans compter les zones AU « strictes » non ouvertes à l'urbanisation (Ub+Uc), le **potentiel foncier théoriquement disponible dans les zones urbaines (Ub+Uc) et à urbaniser (AU+AUc)** s'élève à **47,23ha**, dont plus de la moitié pour les zones Uc (25,27ha) qui concernent en très grande majorité les secteurs extérieurs au bourg.

Par exemple, le secteur de Beaumont dispose encore de plus de 6ha de terrains disponibles en zone Uc, vient ensuite le secteur des Barras avec 3,26ha de terrains non bâti en zone Uc....On notera aussi que le secteur de Mandrant peut encore se développer puisqu'un hectare de terrain est potentiellement urbanisable...

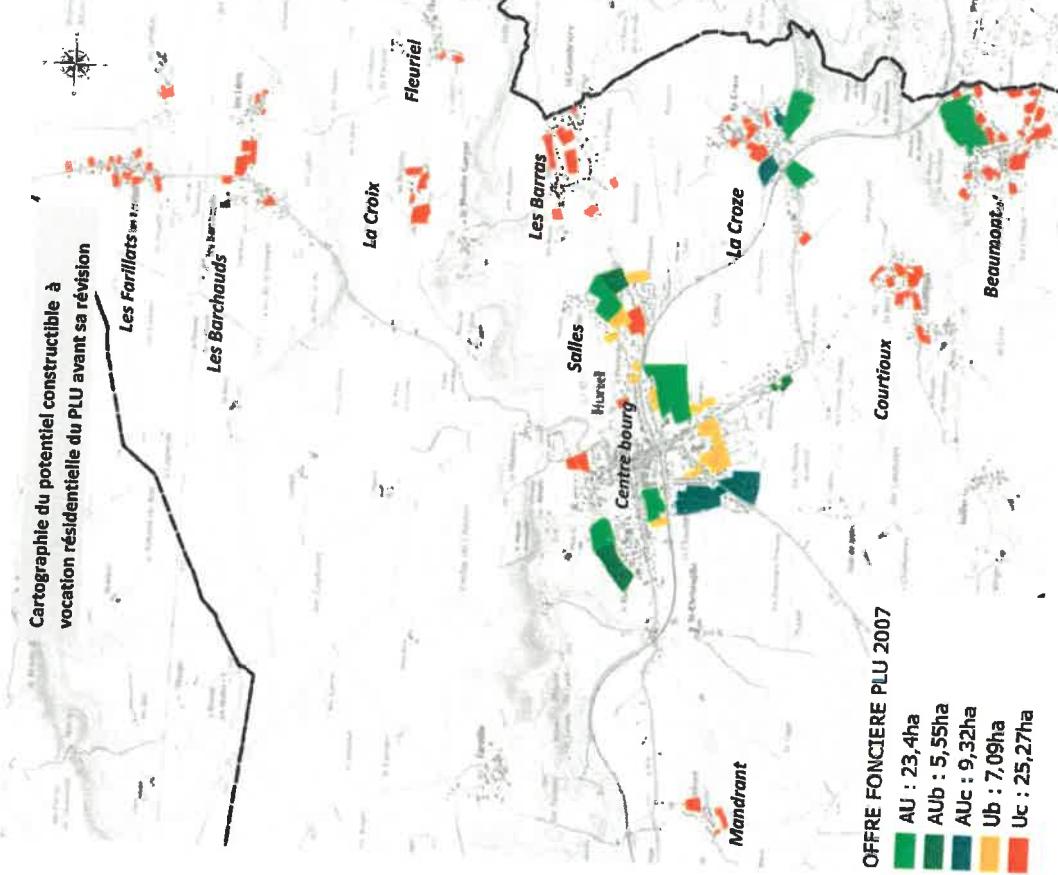
Offre foncière par secteur et par zone du PLU de 2007

Secteurs	AU	AUb	AUC	Ub	Uc	TOTAL
Beaumont	5,75				6,12	11,87
Bourg et périphérie	13,09	5,55	7,47	7,09	2,72	35,93
Courtieux/les Graves	-	-	-	-	2,92	2,92
Fleurie	-	-	-	-	0,32	0,32
La Croze	4,58	1,87		2,29	8,74	
La Croix	-	-	-	-	2,03	2,03
Les Barchauds/les Léris	-	-	-	-	2,34	2,34
Les Barras	-	-	-	-	3,26	3,26
Les Farillats/les Gendras	-	-	-	-	2,26	2,26
Mandrant	-	-	-	-	1,05	1,05
TOTAL	23,43	5,55	9,34	7,09	25,30	70,72

OFFRE FONCIÈRE PLU 2007

AU : 23,4ha
AUB : 5,55ha
AUC : 9,32ha
Ub : 7,09ha
Uc : 25,27ha

Cartographie du potentiel constructible à vocation résidentielle du PLU avant sa révision



Chantier 4 Le confortement du centre bourg ou du cœur de la cité

CONSTAT ISSUS DU DIAGNOSTIC : L'héritage historique reste présent à Huriel dans la forme du bourg et ses ruelles, les alignements bâties, les éléments de façades ou ornementaux où le passé moyenâgeux perdure. La commune possède un patrimoine bâti remarquable. L'héritage historique sera transformé en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Différents types de patrimoine une partie du patrimoine bâti s'est maintenu et fait l'objet de mesures de conservation et de préservation, dont la ZPPAUP qui sera transformé en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Les projets de réaménagement des espaces publics s'inscrivent dans la volonté de la commune de valoriser le patrimoine et de mettre en valeur le cœur de la cité.

ATOUTS OU POINTS FORTS

- Patrimoine mis en valeur
- Jardins agricoles
- Maison médicale
- Présence d'une supérette
- Construction de la maison de santé
- Réhabilitation de la rue Jean de Brosse
- Déménagement de la presse sur la place de la Toque
- Jardin d'inspiration médiévale
- Présence de l'hôtel et rénovation de sa façade

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

- Beaucoup d'habitations vacantes
- Manque de places de stationnement
- Manque de diversité des commerces et de la restauration
- Manque de signalétique et de publicité pour les commerçants
- Sens de circulation souvent incompris et ne favorisant pas l'accès aux commerces
- Manque de transports collectifs dans la commune (navette)
- Manque d'activités pour les jeunes
- Sens de circulation et places de stationnement
- Garages à vélos inexistant
- Marché forain peu fréquenté
- Façade de la mairie
- place de la mairie (aménagements prochains)
- Pas de restaurant sur la place de la mairie

LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

- Accessibilité et aménagements pour les personnes à mobilité réduite
- Attirer de nouveaux habitants dans le bourg multi générationnel, éco quartier
- Inverser les sens de circulation pour mieux accéder aux commerces
- Créer un café associatif
- Valoriser la place de la Toque en favorisant les accès
- Aider les propriétaires à remettre en état les façades des bâtiments du bourg

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

- Dynamisme communal à renforcer
- Marché couvert
- Créer un circuit touristique avec une signalisation appropriée pour faire découvrir les ruelles et alentours de l'église et du prieuré
- Créer un lien plus fort entre l'église et le bourg

Les objectifs spatiaux

Les cartes d'analyse thématiques soulignent une part significative de maillons manquants ou de dysfonctionnements. Tout d'abord, l'éclatement des commerces et les ruptures de chalandise des linéaires commerçants sont prégnants et induisent une dilution de l'offre dans l'espace-temps des consommateurs. Les équipements sont répartis sur la partie sud du bourg avec un isolement de l'église. Les espaces publics libres sont caractérisés par une logique de places, de La Toque et du « Monuments aux Morts », une place-carrefour du Champ de Foire, un espace peu défini du futur pôle de santé, un parc paysager aux contours flous. Le réseau viaire est plus ou moins hiérarchisé avec de nombreuses discontinuités.



Chantier 5 Remailler les différentes entités du territoire communal

Chantier 10. Le développement des modes doux et déplacements et transports collectifs

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

Huriel est marquée par l'importance de l'usage de la voiture individuelle. Les déplacements automobiles sont importants, particulièrement les déplacements pendulaires. Un flux de transit de 600 véhicules par jour, dont plus de 600 PL traverse la commune avec le passage de nombreux camions sur la RD 943.

La commune est desservie par les transports en commun et le transport à la demande. La commune bénéficie toujours d'un arrêt voyageur SNCF sur la ligne Limoges-Montluçon. Toutefois, un seul train s'arrête en gare d'Huriel le matin (à 7h32). La ligne ne peut donc être empruntée par les actifs habitant à HURIEL et ayant un emploi dans le centre de Montluçon.

La gare SNCF la plus proche donc celle de Montluçon qui propose différentes liaisons (Montluçon-Gannat-Clermont-Ferrand, Montluçon-Bourges-Paris, Montluçon-Vichy-Lyon...) en direction de Limoges. De même un seul train s'arrête le soir (à 18h26) en direction de la gare routière de Montluçon à 18h35.

S'agissant du transport par autocar, la ligne M Montluçon-Huriel propose un aller-retour les mercredis et samedis avec un départ d'Huriel au niveau du collège à 13h20 et à un retour au départ de la gare routière de Montluçon à 18h35.

L'espace rural n'est pas desservi par les transports en commun.

Le département de l'Allier a aussi mis en œuvre un service de transport à la demande dont à HURIEL. Ce service ne bénéficie donc pas aux habitants d'Huriel.

Le déplacement de l'Allier a aussi mis en œuvre un service de transport à la demande à Huriel (les mercredis et samedis après-midi). Ce service ne sert pas aux habitants résidants à Huriel. De ce fait, ceux-ci plébiscitent largement la voiture particulière pour se rendre sur leur lieu de travail.

En conclusion, les services de transports en commun proposés sur la commune ne sont pas adaptés aux actifs résidants à Huriel.

Le maillage viaire, notamment pour les déplacements doux a été renforcé.

ATOUTS OU POINTS FORTS

Garder la sécurité et la tranquillité du bourg et des villages

Maison de santé

Supérette

La gare d'Huriel

Aller retour Montluçon Huriel en bus

Service de transport à la demande du Pays d'Huriel

Bonnes relations de voisinage proches, solidarité, entraide

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

Supérette loin du bourg

Plus de transports en commun

Ouverture de la carrière d'Archignat avec la circulation des poids lourds

Manque de stationnement

Marché forain à développer

Gare trajet uniquement vers Limoges

Desserte pour Montluçon uniquement le mercredi et samedi après midi

Hameaux ou lieux-dits non desservis

Isolément pour les personnes âgées

Nécessité d'avoir un véhicule pour se déplacer

Eloignement des commerces, pas de tournée du boulanger,

Manque d'entretien des chemins communaux pour certains villages

Manque d'éclairage pour certains villages

Plus de visite à domicile des médecins

Problème d'accès internet

Pas de tout à l'égout et difficultés de mises aux normes dans certains hameaux

LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

Construction de logements pour les personnes âgées

Revoir les accès du bourg

Améliorer les transports des personnes entre Huriel et Montluçon et améliorer les transports des personnes entre Huriel et les hameaux / Services de transport à la demande pour les habitants d'Huriel

Demande d'intervention de l'élu des divers secteurs

Passage de commerçants itinérants

Desserte en gaz de certains hameaux

Revoir l'alimentation en eau potable de certains villages

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

Créer des emplacements de covoiturage

Jeux pour les enfants derrière la mairie

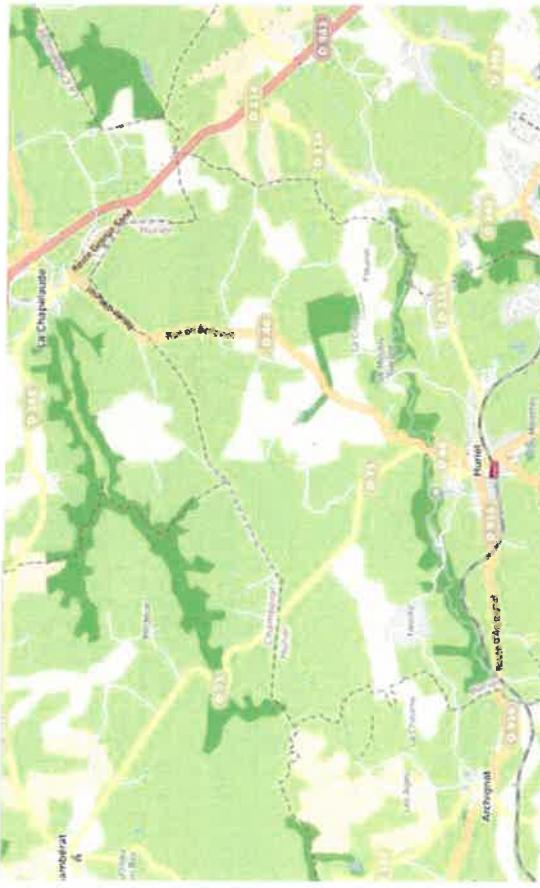
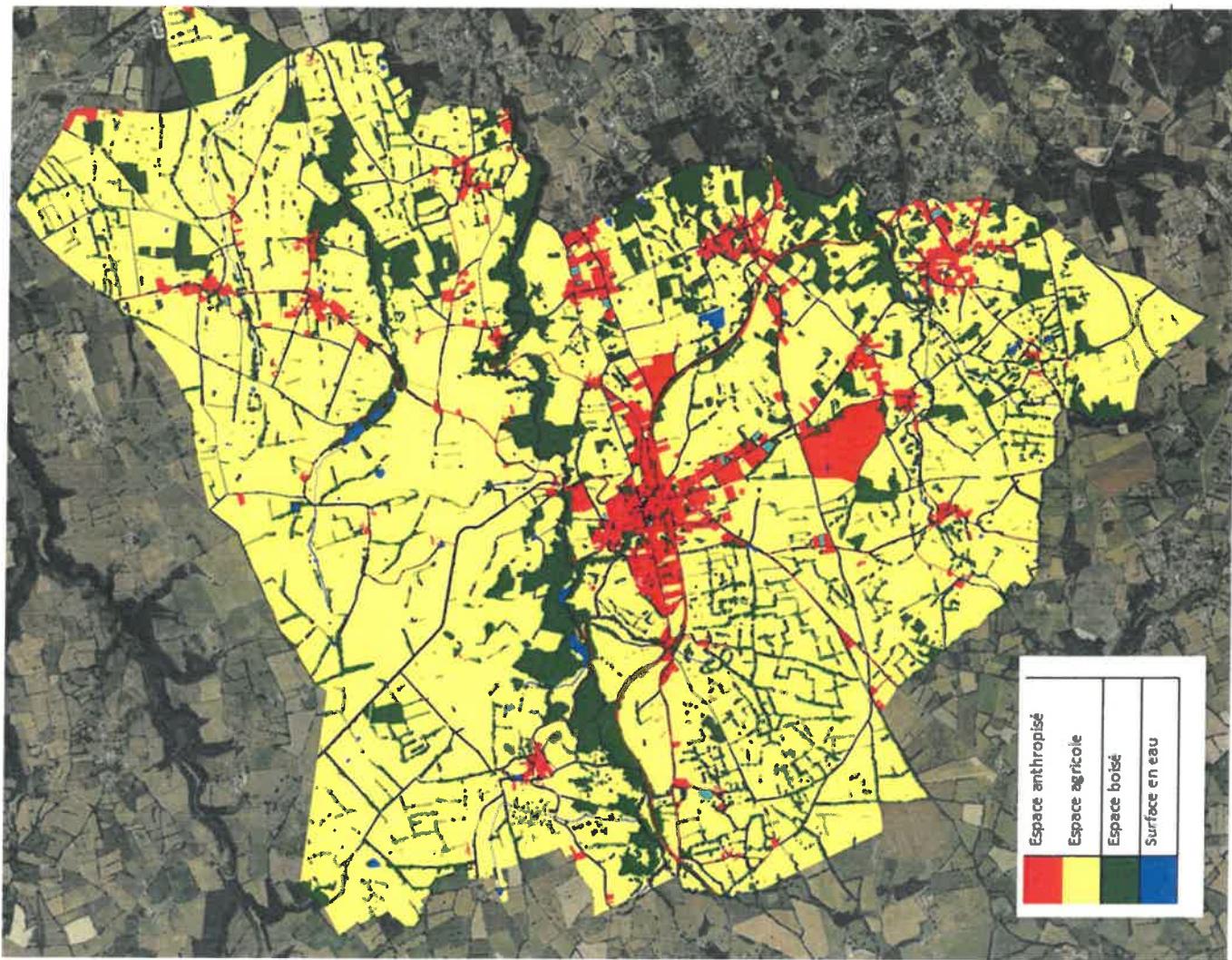
Développer les services d'aide à domicile

Développer l'attractivité

Faire venir des médecins

Limiter les nouvelles constructions pour ne pas bénaliser l'agriculture

Limiter la circulation des quads



Quatre autres RD d'intérêt local irriguent le territoire communal :

- la RD 114 (rue des Vignes, puis route de la Pérelle) : elle démarre au centre bourg puis dessert les quartiers résidentiels Est d'Huriel (les Musardes, la Pergaudie, les Barras) et de Domérat (la Pérelle, Ricros...) avant de rejoindre la RD 943 au Nord de Domérat ;
- la RD 151 (route de Beaumont) s'inscrit dans le prolongement Sud de la RD 916 et assure la desserte du quartier de Beaumont qui constitue un noyau urbain conséquent à 3 km au Sud Est du centre bourg, à proximité immédiate de Domérat ;
- la RD 605, depuis la RD 151 irrigue le quartier Nord Est de Beaumont (rue des Chézeaux) sur une distance de moins de 500m avant de passer sur Domérat ;
- la RD 71, depuis la RD 40 au Nord du bourg, permet de rejoindre la commune de Chambérat au Nord-Ouest en traversant des espaces majoritairement agricole. Elle assure la desserte de petits lieux-dits (Chanon, Beauleu).

Le reste du réseau viaire d'HURIEL est constitué d'une centaine de kilomètres de voies communales et de chemins ruraux, nécessaires quant à la desserte des différents lieux dits et hameaux de la commune.

Chantiers 9 Valoriser le patrimoine bâti et non bâti, maîtriser l'urbanisation

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

ATOITS OU POINTS FORTS

Des monuments historiques, tour de la Toque et église, pont de Courtiaux
Des maisons de Bourgs qui témoignent du passé
Belle église,
Les métiers d'art
Présence de chemins de randonnée
Patrimoine mis en valeur
Jardins agréables
Réhabilitation de la rue Jean de Brosse
Jardin d'inspiration médiévale
Présence de l'hôtel et rénovation de sa façade

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

La Toque salle peu utilisée, travaux de restauration nécessaires, dont menuiseries
Présenter les résultats des fouilles archéologiques en cours
Eglise restauration à poursuivre,
Maisons du bourg non mise en valeur, maisons fermées ou vacantes
Place de l'Office du tourisme
Patrimoine du vignoble qui n'est pas mis en valeur
Entrées du bourg pas mise en valeur
Propreté des bâtiments publics
Présence de maisons en ruine
Traitement des sols dans les villages
Beaucoup d'habitations vacantes
Manque de places de stationnement
Manque de signalétique et de publicité pour les commerçants
Sens de circulation souvent incompris et ne favorisant pas l'accès aux commerces
Sens de circulation et places de stationnement
Façade de la mairie
Place de la mairie (aménagements prochains)

LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

Mettre en valeur ses pourtours, dont les belles maisons et jardins Le tourisme Accessibilité et aménagements pour les personnes à mobilité réduite
Attirer de nouveaux habitants dans le bourg multi générationnel éco quartier
Inverser les sens de circulation pour mieux accéder aux commerces
Créer un café associatif
Valoriser la place de la Toque en favorisant les accès
Aider les propriétaires à remettre en état les façades des bâtiments du bourg
Travailler sur les financements et aides à mobiliser pour l'habitat, dont OPAH...
Favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables
Favoriser l'entrée du bourg par l'avenue de la Toque
Développer la culture
Valoriser le patrimoine existant

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

Mise en valeur du patrimoine prestigieux ou plus ordinaire
Faire respecter les règles de la ZPPAUP
Entrées du bourg à valoriser et promouvoir l'image de village d'art et d'histoire
Signalétique à revoir
Créer un circuit touristique avec une signalisation appropriée pour faire découvrir les ruelles et alentours de l'église et du prieuré / Mise en valeur des chemins et circuits touristiques
Créer un lien plus fort entre l'église et le bourg
Mettre en valeur le patrimoine viticole
Avoir une salle d'exposition
Mobiliser plus d'aides pour la restauration ou réhabilitation du patrimoine bâti (SPR, OPAH...)
Référer au développement du bourg et sa relation au patrimoine ancien et historique

Patrimoine bâti et culturel

Le patrimoine architectural

HURIEL recèle un riche patrimoine architectural et bâti vestige de son histoire. Il s'agit notamment de deux édifices remarquables tous deux classés

Monuments Historiques :

Le donjon de la Toque (classé MH le 28/12/1886)

Plus connu sous le nom populaire de « *la Toque* », ceci en raison de son ancienne toiture en forme de toque pointue, **le donjon d'Huriel est un des rares donjons quadrangulaires français du début du XIIème siècle encore visibles aujourd'hui.**

Le donjon d'Huriel était initialement un édifice de défense lorsque le seigneur d'Huriel ordonna sa construction au XIIe siècle. Cette bâtisse, qui culminait à 33 mètres lorsqu'elle était encore coiffée de son toit à quatre pans (1903), est un rectangle de 10 mètres sur 12 environ. La terrasse actuelle offre une vue panoramique allant des Combrailles à la région montluçonnaise.

Au fur et à mesure des années, et des changements de propriétaires, l'enceinte et les dépendances du Château seront laissées à l'abandon, se ruinant peu à peu. A partir de 1779, jusqu'en 1845, les fossés seront comblés, en raison des fièvres mortelles qu'ils entraînent.

La commune achètera ce qui reste de l'ensemble en 1879, le Donjon est classé Monument Historique dès 1885. En 1903, des travaux de restauration verront disparaître le toit à quatre pans (son entretien étant de loin trop conséquent), remplacé par une terrasse, et la construction d'une tourelle d'escalier au nord pour permettre un meilleur accès aux salles.

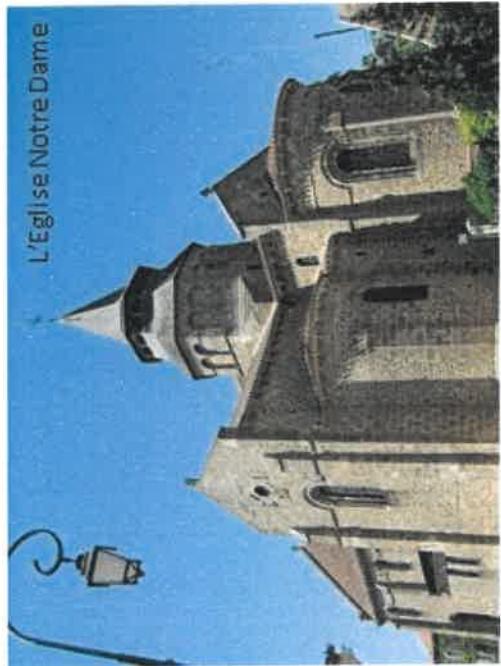
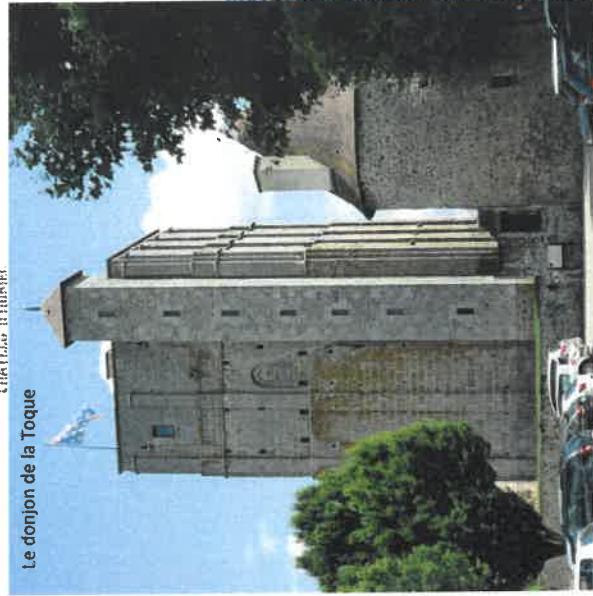
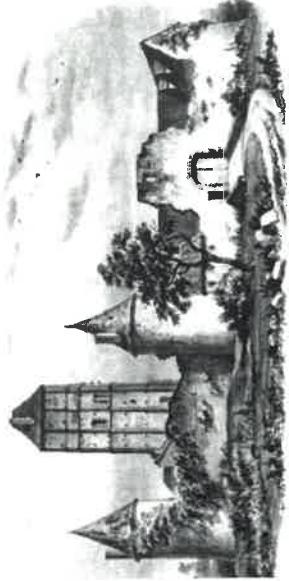
Juste à côté du Donjon, une des deux tours rondes de l'ancien château a été restaurée en 2008 et est ouverte au public depuis 2009.

L'église Notre Dame (classée MH en 1862)

Ancienne église prieurale et paroissiale, dépendant autrefois de l'abbaye de Déols, près de Châteauroux, Notre-Dame d'Huriel est un magnifique édifice roman, datant du début du XIIème siècle. L'église Notre-Dame se distingue à travers des éléments architecturaux très originaux : en premier lieu, avec la coupole à huit pans montée sur pendentifs et trompes surplombant la croisée du transept, et aussi, avec son porche à arcature triple (schéma assez rare dans l'Auvergne, seulement trois édifices en relevant, notamment Châtel-Montagne) surmonté à l'intérieur par une tribune desservie par un double escalier. En forme de croix latine, Notre-Dame trouve son originalité à travers les influences auvergnates, berriennes et limousines reconnaissables dans son architecture, influences qui s'expliquent par la situation même de la ville d'Huriel, aux confins de l'Auvergne, près de la Marche et du Berry.

Avec son plan simple, sans bas-côtés, sa couverture charpentée, la présence de secretaria (petites sacristies en segment de cercle coincées entre les absidioles et le choeur) et les étroits passages latéraux, dits « berrihons », faisant communiquer la nef avec les bras du transept, Notre-Dame rappelle l'architecture religieuse du Berry. Des caractères auvergnats se retrouvent au niveau du clocher situé à la croisée du transept : octogonal et massif, couvert de bardeaux en bois de châtaigner, il rappelle les clochers des majestueuses romanes d'Auvergne (Saint Nectaire, Orcival, etc.).

Enfin, des boudins sur colonnettes encadrent les fenêtres, à l'instar des édifices romans limousins, comme Saint-Léonard-de-Noblat.



Chantier 7. Mettre en place de nouvelles pratiques et de nouveaux dispositifs environnementaux et énergétiques

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

ATOUTS OU POINTS FORTS

Transports scolaires

Soutien de la commune

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

Pas ou peu de transports collectifs

Cohérence des politiques publiques

Passage de camions avec le projet de la carrière d'Archignat

LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

Habitat en basse consommation

Dispositif de rétention des eaux pluviales

Réduire la consommation en énergie

Desserte en gaz de ville

Valoriser les déchets

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

Chantier 6. Une gestion raisonnée des espaces agricoles et de la ruralité

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

Le fonctionnement écologique du territoire communal est à la fois riche et complexe. Le réseau hydrographique est constitué de plusieurs cours d'eau dont la Magieure et ses affluents, le Rau des Bouchets et le Rau de Beaumont, tous caractérisés par de fortes fluctuations saisonnières des débits. La sauvegarde de la biodiversité et des paysages passe par :

- le maintien de l'activité agricole qui a été impactée par le développement résidentiel autour des hameaux;
 - la préservation des espaces naturels des rives des cours d'eau qui constituent des continuités écologiques ;
 - Le maintien des limites actuelles de l'urbanisation et le renforcement de la trame éco-paysagère.
- La commune ne recense pas de milieu naturel remarquable identifié en ZNIEFF ou site Natura 2000. Elle possède cependant un patrimoine naturel intéressant, avec la présence de boisements divers, de haies et de bosquets, de zones humides et cours d'eau. La localisation de la commune d'Huriel à proximité de la vallée du Cher induit un rôle spécifique de corridor diffus.
- Les paysages communaux sont contrastés et caractérisés par la présence de trois entités paysagères bien définies : les secteurs bocagers ruraux dominants, les fonds de vallons, l'urbanisation du bourg et celle diffuse des hameaux. La présence d'une carrière en exploitation caractérise le secteur Sud à proximité du bourg.
- Les risques et nuisances sont faibles sur la commune. Le risque mouvement de terrain est en aléa faible ainsi que le risque sismique. Trois arrêtés de catastrophes naturelles ont été recensés. La carrière est classée en voie bruyante de catégorie 3. La voie ferrée est peu fréquentée.
- Le maillage des voies communales et départementales est important et permet une bonne irrigation. Cependant, la voiture particulière reste le mode de transport le plus largement utilisé. Ainsi, 92,2% des ménages disposent d'une automobile, dont 53,9% ont deux voitures ou plus. Les dessertes pour les équipements scolaires (collège, lycée), sont assurées par le réseau des transports collectifs. L'assainissement est assuré au niveau communal.

ATOUTS OU POINTS FORTS

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

Les éléments du diagnostic

Favoriser une démarche environnementale...

Pour ses nouveaux aménagements, la collectivité devra veiller à :

Réduire l'usage de la voiture et développer les transports collectifs

- La voiture est devenue le moyen quasi exclusif de déplacements. Les transports collectifs, dont les transports scolaires ou interurbains, les transports à la demande ou partagés (covoiturage) reconquièrent peu à peu les espaces ruraux. Les modes doux, marche et vélo doivent être privilégiés par la création d'aménagements dédiés, à la fois fonctionnels, sécurisés et qualitatifs et réduire en conséquence l'usage de la voiture.

Sobriété énergétique

- La sobriété énergétique vise à la fois les performances thermiques des constructions en visant une réduction des déperditions caloriques et le recours à des énergies renouvelables et à faible coût. Il s'agit en conséquence de concilier des solutions optimisées en investissement et exploitation, y compris pour les réhabilitations de bâtiments existants.

Une gestion écologique de l'eau, des espaces verts

- L'eau est une ressource épaisable qu'il y a lieu de préserver. La consommation domestique ou industrielle doit être optimisée, voire dissociée. Le traitement des eaux usées ou des eaux de ruissellement doit recourir à des technologies économies en énergies et à moindres impacts environnementaux. L'eau doit retrouver sa présence naturelle dans la conception des aménagements.

Réduire et valoriser les déchets

- Les volumes de déchets sont de plus en plus importants. Il y a lieu de repenser la chaîne des conditionnements et leur valorisation dans leurs potentiels de réemploi ou de production d'énergies.

Privilégier la diversité des types et des formes d'habitat et des dispositifs économies et innovants

- Envisager une répartition entre les différentes formes d'habitat (collectif, intermédiaire, individuel),
- Proposer des typologies architecturales de type intermédiaire,
- Privilégier des dispositifs d'aménagement durable: solutions alternatives aux dispositifs classiques d'assainissement et de traitement des eaux pluviales,
- Développer l'utilisation des énergies douces,
- Optimiser les réseaux existants dans l'organisation des futures opérations.

Aménager en adéquation avec l'environnement naturel

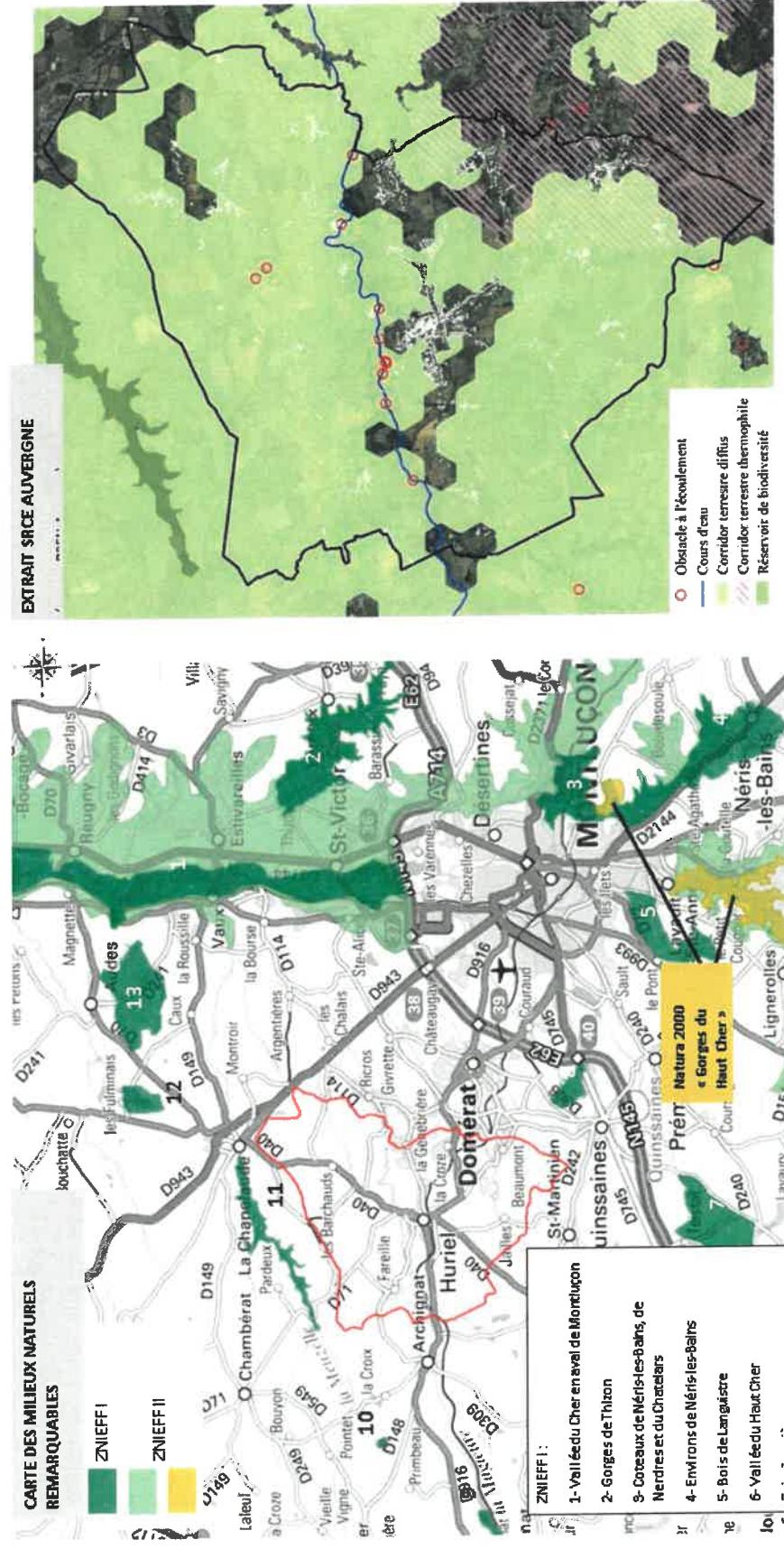
- Préserver les espaces verts et ensembles boisés,
- Optimiser l'utilisation du foncier et de la couverture boisée.
- Privilégier des formes bâties adaptées au contexte naturel et préserver l'intégration paysagère des bâtiments.
- Préserver et valoriser les points de vue remarquables,
- Organiser le projet en fonction de l'orientation et des courbes de niveau du terrain naturel,
- Aménager des liaisons douces agréables entre les sous-espaces composant le futur projet,
- Maintenir des entités végétales permettant de limiter l'érosion et le ruissellement des eaux de pluie,
- Veiller au traitement des lisières et valoriser les vues sur les espaces naturels, maintien d'un écrin vert.

Le patrimoine naturel

Le territoire communal ne retient pas de milieu naturel remarquable (identifié en ZNIEFF ou site Natura 2000) et aucune zone de protection n'est recensée.

- Les secteurs à forte enjeux en terme de biodiversité, les plus proches d'HURIEL, sont les ZNIEFF I de :
- « la vallée de la Meuzelle » (communes de La Chapelaud et Chambérat) ;
 - des « Landes de Quinsaines » (communes de Domérat et Quinsaines) ;
 - de « l'étang de Lombost » (commune d'Archignat)...

Le site Natura 2000, le plus proche d'HURIEL est celui des « gorges du Haut Cher » situé à 12km de l'extrémité Sud de la commune.



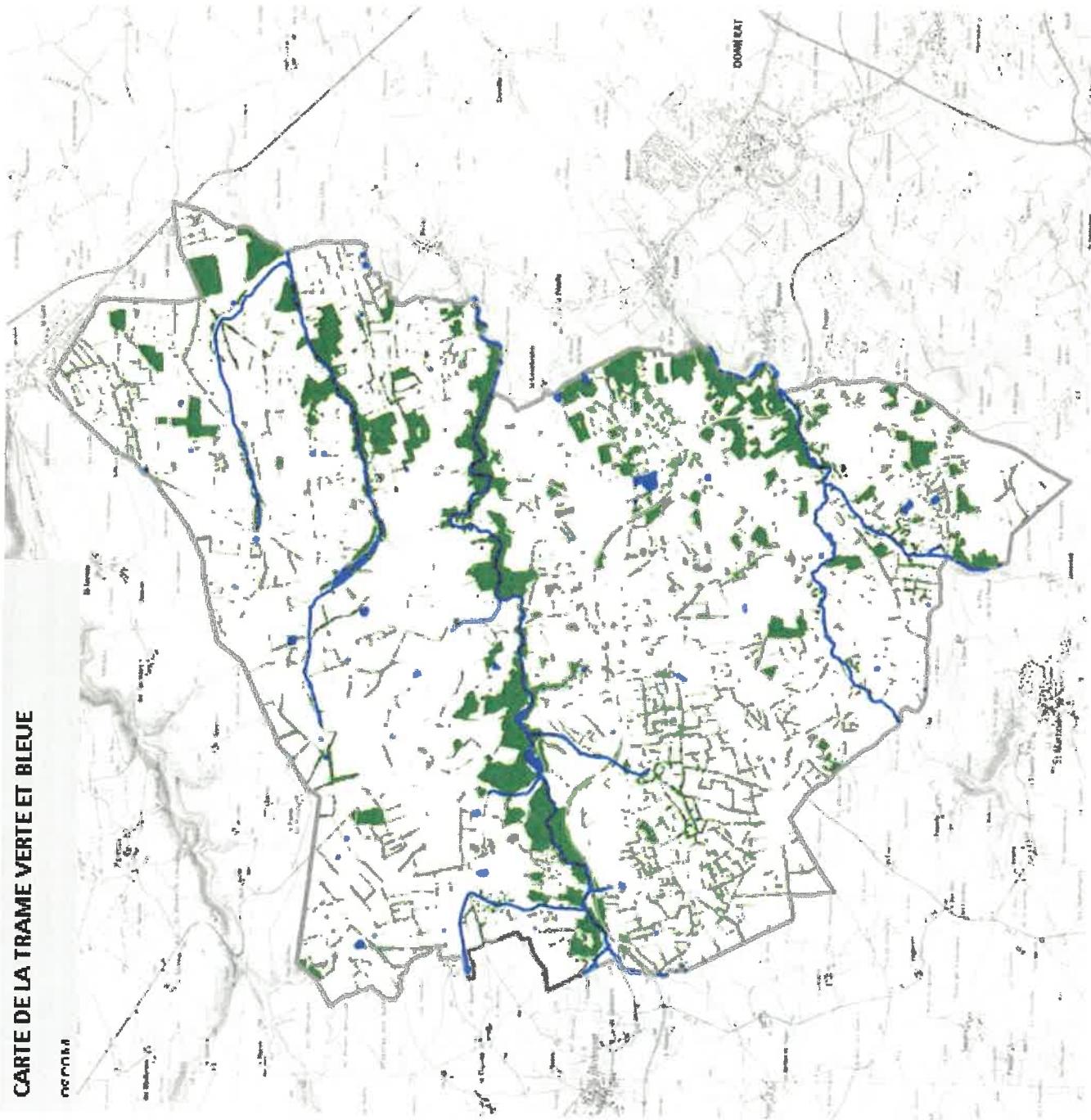
La constitution de la Trame Verte et Bleue se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale. Celui de la région Auvergne a été approuvé le 30 juin 2015. En l'absence de réservoir de biodiversité, à l'échelle d'HURIEL, les enjeux issus du SRCE Auvergne sont /

- La préservation et la remise en état de la frange Sud Est de la commune en tant que corridor thermophile : il s'agit d'un espace au potentiel écologique faible et fragmenté mais qui doit permettre une connectivité entre les réservoirs de biodiversité ou corridors diffus.
- La particularité « thermophile » à la perte de diversité d'éléments de natures diverses (coteaux thermophiles, prairies sèches, turbera).
- Le maintien d'une grande partie de la commune en tant que corridor diffus : ces espaces sont peu fragmentés et favorables aux déplacements des espèces entre les réservoirs de biodiversité.
- La remise en bon état de fonctionnalité de la rivière Magloire qui fait l'objet de nombreux obstacles à l'écoulement naturel (biefs, seuils...) notamment créés en leur temps pour l'alimentation des moulins ayant donné leur nom à de nombreux lieux-dits : Moulin de Fareille, Moulin de Lyon, Moulin Jacquelot, Moulin Gargot, Moulin Ganot, Moulin de Courtiou...

L'analyse plus fine de la trame verte et bleue de la commune vient conforter les enjeux en termes de continuité écologique décrits précédemment :

- De par son encasissement et la ripisylve assez dense et large qui l'accompagne, la Magieure est incontestablement le principal corridor écologique à l'échelle communal voire au-delà dans la mesure où la rivière rejoint le Cher ;
- En dehors de l'urbanisation il n'y pas d'infrastructure notamment de transport qui représente un obstacle majeur à la libre circulation de la faune. La voie ferrée qui coupe la commune en deux dans le sens Est - Ouest au Sud du bourg reste assez perméable pour la faune ;
- Les secteurs bocagers notamment de la commune offre une densité de haies qui peuvent servir de refuge à la petite faune ;
- La frange Est de la commune notamment entre la Magieure et le ruisseau de Beuamont présente un couvert boisé très morcelé qui sert aussi de lieu de passage et de refuge pour la faune.

CARTE DE LA TRAME Verte ET BLEUE



Chantier 12. Une gestion durable de la biodiversité, des ressources et espaces naturels

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

La surface agricole utile a fortement baissée. Ainsi entre 2000 et 2012, 75 ha (6,25ha/an) ont été perdus pour l'agriculture sur un total de 345 ha déclaré à la PAC et 110 ha non déclarés. Le système parcellaire est complexe et fragmenté. Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est de 11 en 2016, avec une surface moyenne de 76ha et plusieurs exploitants double actifs avec des surfaces de moins de 20 ha et une multi activité (3 exploitations bovines, 3 équines, 2 en céréales, 2 en élevage, 1 maraîcher). Six chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et pas de repreneurs identifiés. De nombreux espaces agricoles ont été mobilisés ces quinze dernières années, au profit d'un développement résidentiel et économique intense à Avermes, dont pour l'opération les « Portes d'Allier ». L'espace rural possède une identité forte, caractéristique de la Sologne Bourbonnaise, qu'il est nécessaire de préserver. De même, le bâti agricole ancien, trace du passé agricole de la commune, présente beaucoup de qualité architecturale. Les franges de l'enveloppe urbaine résidentielle de part et d'autre du centre bourg sont encore support de l'activité agricole. La proximité entre ces terres cultivées et les espaces résidentiels implantés à postérieur est susceptible de créer des conflits.

ATOUTS OU POINTS FORTS

FAIBLESSES OU POINTS FAIBLES

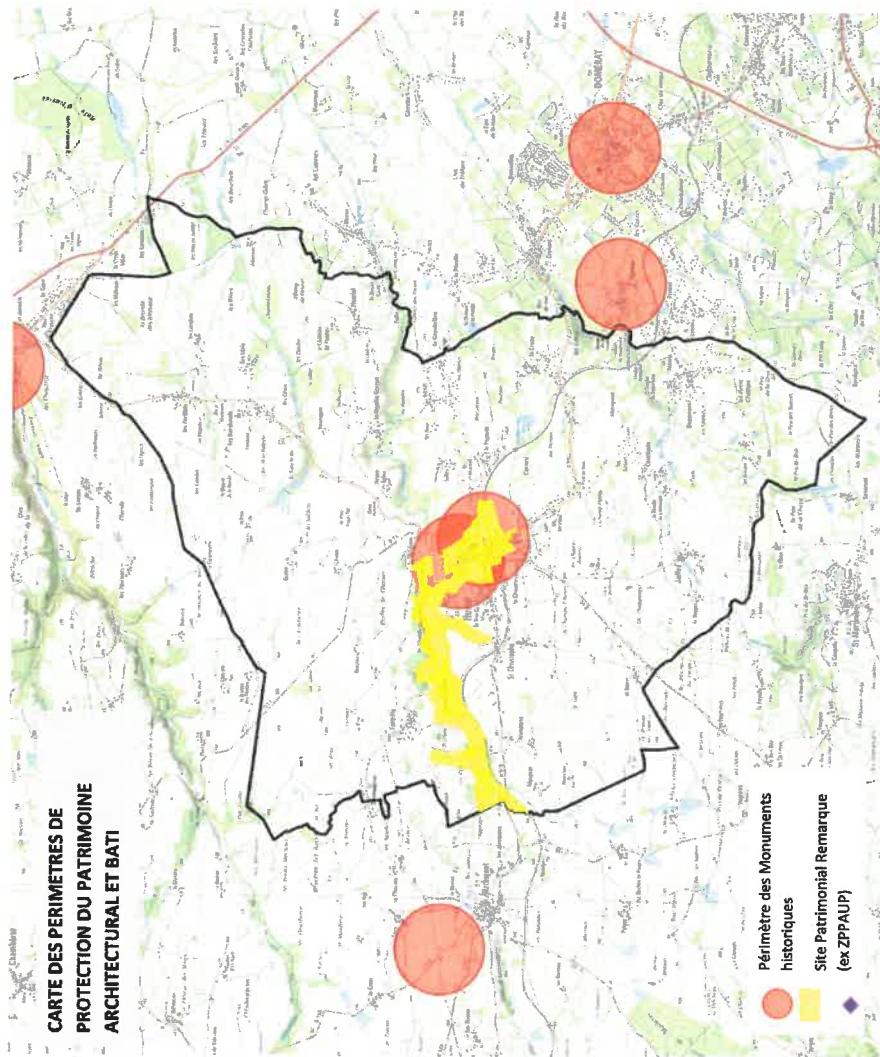
LES OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS A ATTEINDRE

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS A CONDUIRE

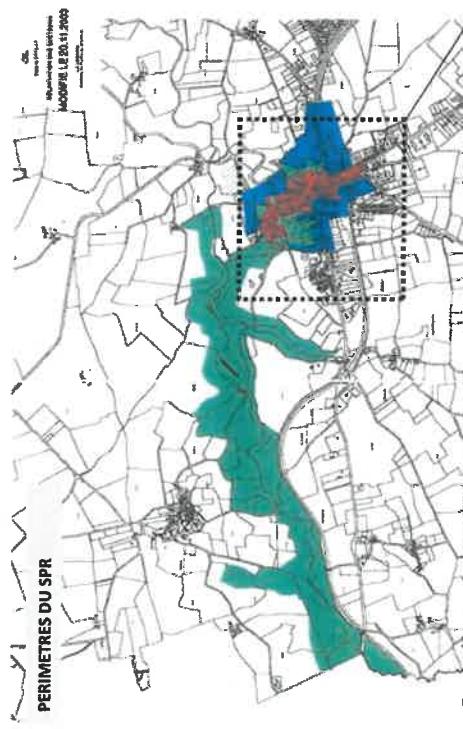


En dehors de ces deux édifices majeurs du patrimoine communal, la commune a conservé quelques maisons d'époque médiévale (maison forte du Rio Giro). On note aussi la présence de maisons de maître, de gentilhommières ou encore le château de Fleuriel et celui des Salles.

La commune dispose aussi d'autres éléments de patrimoine comme le viaduc du Prunet (qui permet à la voie ferrée de franchir la vallée du ruisseau de Beaumont) ou d'un petit patrimoine intéressant avec notamment le pont roman de Courtieux sur le ruisseau de Beaumont, la chapelle de Beaumont, la croix Perchat, de nombreux puits...



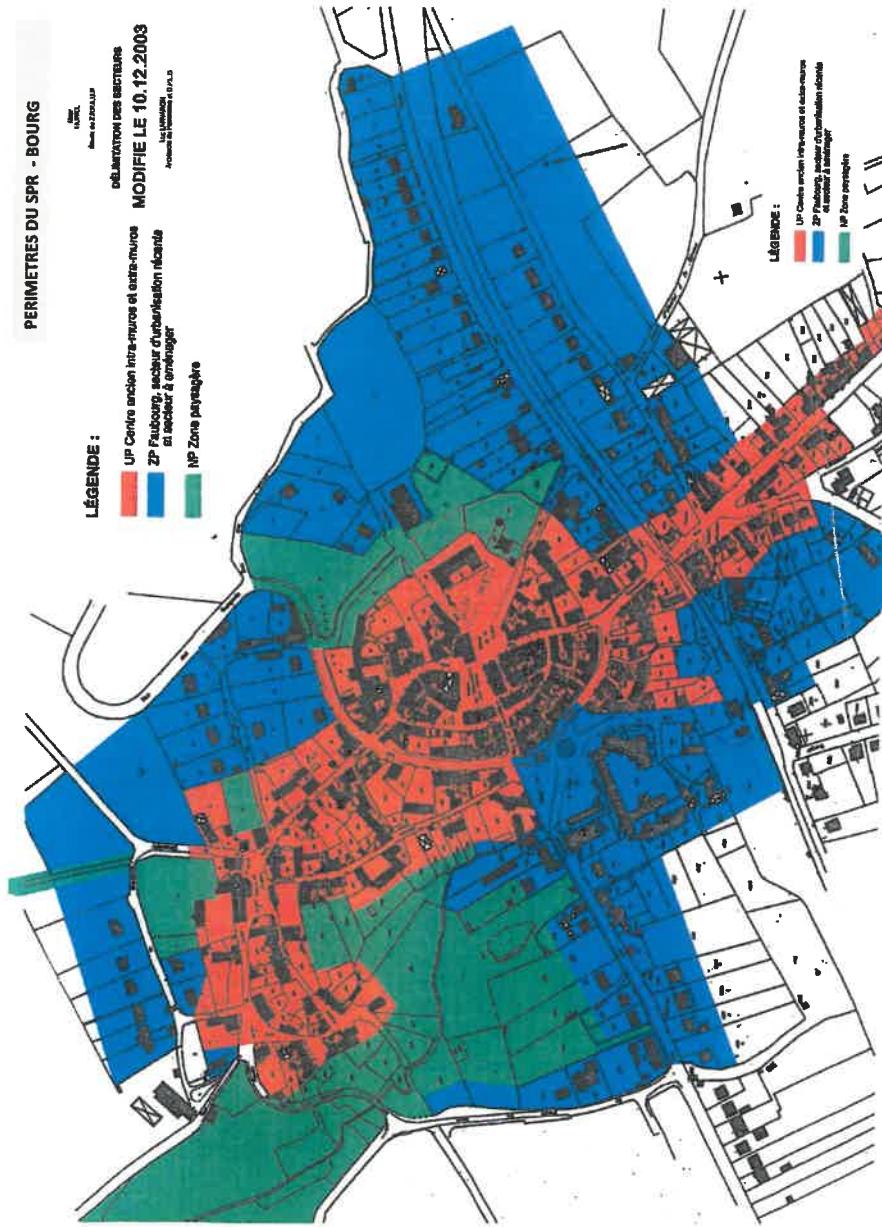
Le SPR (Site Patrimonial Remarquable) – EX ZPPAUP



Consciente de la nécessité de conserver son important patrimoine et de le développer dans des conditions optimales, la commune d'HURIEU s'est dotée d'une ZPPAUP en 2004. Suite à la loi relative à la liberté de création, l'architecture et du patrimoine (loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016), la ZPPAUP a été automatiquement transformé en SPR (Site Patrimonial Remarquable).

Délimité en tenant compte de l'évolution historique, des monuments, de l'environnement paysager, de la géographie, topographie... le SPR distingue 3 secteurs possédant chacun des caractéristiques propres :

- UP : Centre ancien intra-muros et extra-murs
- ZP : Faubourg, secteur d'urbanisation récente et secteur à aménager
- NP : Zone paysagère



Pour chacun de ces secteurs, des objectifs en termes d'aménagement, de mise en valeur de l'espace architectural, urbain et paysager ont été définis ainsi que des prescriptions particulières.

A noter que les périmètres de servitude de 500m de protection des abords des monuments historiques qui étaient suspendus du temps de la ZPPAUP

Un site patrimonial remarquable est un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Crée par la loi du 7 juillet 2016², ce classement se substitue aux secteurs sauvegardés, aux ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et aux AVAP (aire de mise en

